





# Sommaire

---

<b>Portrait type des entrepreneurs PMD ou des quartiers .....</b>	<b>7</b>
• Des traits communs avec les autres porteurs de projet .....	7
> Un entourage fortement entrepreneurial .....	8
> Des projets dans tous les secteurs d'activité .....	9
> Un faible recours à la formation professionnelle pour préparer le projet.....	9
> Des motivations comparables.....	10
• Des différences qui impactent leur trajectoire vers l'entrepreneuriat.....	13
> La création, voie privilégiée d'insertion économique et sociale.....	13
> Des barrières linguistiques, sociales et culturelles .....	16
> Des discriminations peu extériorisées .....	16
> Un accès difficile aux crédits bancaires .....	17
<b>L'accompagnement par les réseaux spécialisés des entrepreneurs PMD ou des quartiers.....</b>	<b>20</b>
• Les obstacles à l'accompagnement.....	20
> Un paysage complexe .....	21
> Une relation accompagnant / accompagné à découvrir .....	22
> Une méthodologie qui semble parfois inutile .....	22
> Des réticences pour passer à l'écrit .....	22
• Des besoins particuliers dans l'accompagnement .....	24
> Avoir accès à l'information .....	24
> Instaurer une réelle relation avec l'accompagnateur.....	25
> Restaurer la confiance en soi .....	25
> Bénéficier d'une orientation adéquate vers les autres acteurs ressources .....	26
<b>Zooms sur les entrepreneurs PMD ou des quartiers .....</b>	<b>27</b>
• La création d'activité par les femmes .....	27
> Portrait type des femmes créatrices.....	28
> L'accompagnement à la création d'activité des femmes .....	30

• La création d'activité par les jeunes diplômés .....	34
> Portrait type des créateurs jeunes diplômés.....	34
> L'accompagnement des jeunes diplômés à la création d'activité .....	36
• La création d'activité dans les quartiers .....	37
> Caractéristiques des quartiers .....	37
> Portrait type des créateurs issus des quartiers .....	39
> L'accompagnement à la création d'activité dans les quartiers .....	40
• La création d'activité d'ici et d'ailleurs.....	43
> Portrait des initiatives en lien direct avec le pays d'origine .....	43
> Un appui important des associations de migrants .....	46
<b>Réflexions et préconisations .....</b>	<b>48</b>
• Mieux connaître les entrepreneurs PMD ou des quartiers.....	48
> Disposer de données statistiques plus fournies .....	48
> Poursuivre l'étude des parcours entrepreneuriaux des PMD .....	49
> Communiquer davantage .....	49
• Lever les freins à la création d'activité par les entrepreneurs PMD ou des quartiers .....	51
> Améliorer l'accès aux informations .....	51
> Faciliter l'insertion professionnelle.....	52
> Combattre l'isolement des créateurs .....	52
• Renforcer l'efficacité de l'accompagnement à la création d'activité par les entrepreneurs PMD ou des quartiers .....	54
> Conforter la formation des accompagnants .....	54
> Adapter l'accompagnement .....	54
> Développer des synergies et des partenariats.....	55
<b>Annexes.....</b>	<b>57</b>
<b>Remerciements.....</b>	<b>73</b>

# Introduction

---

La création d'entreprises par les personnes migrantes, issues de la diversité ou des quartiers a été peu étudiée à ce jour et reste assez méconnue. Pourtant, on estime que sur l'année 2008 plus de 24 000 créateurs sont étrangers (hors UE). Leur apport à l'économie française pourrait être mieux valorisé en vue de donner une image positive de l'intégration et inciter d'autres personnes à créer leur entreprise.

En effet, les personnes migrantes, issues de la diversité ou des quartiers, représentent un véritable vivier d'entrepreneurs et donc une chance pour le développement économique de notre pays.

Convaincues des enjeux liés à une meilleure connaissance des parcours et des besoins particuliers de cette population dans la préparation de leur projet, la Direction de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté du Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire (DAIC), l'Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) et l'Agence pour la création d'entreprises (APCE) ont mis en place conjointement différentes actions durant toute l'année 2008. Cela s'est notamment traduit par l'organisation d'auditions<sup>1</sup> de 70 professionnels des réseaux d'accompagnement à la création/reprises d'entreprise.

Ces auditions ont permis de réaliser une synthèse qui, en s'appuyant sur les statistiques disponibles :

- dresse un portrait des entrepreneurs migrants, issus de la diversité ou des quartiers et met en exergue les points communs et les différences avec les autres entrepreneurs,
- analyse l'accompagnement des entrepreneurs migrants, issus de la diversité ou des quartiers par les réseaux spécialisés et les obstacles rencontrés,
- énonce des préconisations en vue de faciliter leur accès à l'accompagnement et d'adapter ce dernier à leurs besoins spécifiques.

---

<sup>1</sup> Voir annexe 1 - Présentation des auditions menées en 2008

## **Population étudiée :**

### **les populations migrantes et issues de la diversité (PMD) ou des quartiers**

Outre les entrepreneurs des quartiers, les populations migrantes et les personnes issues de la diversité, ci-après dénommées par convention "**PMD**", sont étudiées dans ce rapport, et plus précisément :

- les créateurs étrangers,
- les créateurs français par acquisition,
- ainsi que les créateurs français d'origine étrangère.

### **Traitement statistique de la diversité**

D'un point de vue statistique, les seuls éléments disponibles concernent les créateurs étrangers. En effet, le traitement des données statistiques est très encadré et il n'est pas autorisé à ce jour de collecter des données susceptibles de révéler l'origine raciale ou l'ethnie.

### **Apports de Sine de l'Insee**

Le système d'information sur les nouvelles entreprises (Sine) est une enquête menée par l'Insee tous les quatre ans depuis 1994 auprès des créateurs implantés en France (métropole et Dom). Ce dispositif suit la vie de l'entreprise pendant les cinq premières années. La première interrogation est effectuée dans les mois qui suivent la création de l'entreprise. Elle permet de décrire le profil du créateur et les caractéristiques de son entreprise au début de l'activité. Une deuxième puis une troisième interrogation, effectuées 3 ans et 5 ans après la création, permettent d'étudier le devenir de l'entreprise et d'appréhender les problèmes rencontrés lors de ses premières années d'existence.

Grâce à cette enquête, des données sont disponibles concernant :

- les créateurs étrangers hors Union Européenne (hors UE),
- les créateurs étrangers de l'UE,
- et les créateurs français.

Les éléments de l'enquête Sine repris ci-après sont issus des résultats de la première interrogation réalisée en septembre 2006 auprès d'un échantillon de 56 000 entreprises créées ou reprises sans continuité au cours du premier semestre 2006. Ces entreprises exercent une activité économique marchande dans les secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce et des services. L'agriculture est exclue.

Etant « obligatoire », cette enquête obtient un taux très élevé de réponses (70 à 80 % des personnes interrogées), soit un retour d'enquête de 30 000 à 40 000 réponses.

# **Portrait type des entrepreneurs PMD ou des quartiers**

---

*Les enseignements des auditions menées en 2008 sont de deux ordres :*

- ils partagent des traits communs avec les autres porteurs de projet*
- mais ont également des différences, qui vont avoir une incidence sur leur parcours entrepreneurial et leurs besoins en termes d'accompagnement.*

- ***Des traits communs avec les autres porteurs de projet***

*Leur profil ne diffère pas de celui des autres créateurs. Dans leur démarche de création ils partagent des traits communs avec eux, notamment un entourage souvent entrepreneurial et peu de recours à la formation professionnelle pour préparer leur projet.*

*Certains aspects, sans être spécifiques, sont plus marqués pour les PMD. Pour eux la création d'activité constitue très souvent une réponse aux difficultés d'accès ou de retour à l'emploi qu'ils rencontrent. Dans la préparation de leur projet, ils font encore moins appel que les autres porteurs de projet aux réseaux spécialisés.*

## > **Un profil globalement similaire**

Les auditions n'ont pas révélé de fortes particularités concernant le profil des créateurs migrants ou issus de la diversité.

### **Profil des créateurs étrangers hors Union Européenne**

- Une très large majorité de créateurs hommes :
  - > 80 % des créateurs étrangers hors UE sont des hommes (70 % pour les créateurs français).
  - > De fait, les femmes sont donc moins créatrices que les hommes : 24 % pour les femmes étrangères hors UE et 30 % pour les françaises.
- Une formation et une qualification plus modestes que chez les créateurs français :
  - > Un tiers des créateurs étrangers hors UE déclarent n'avoir aucun diplôme (11 % pour les créateurs français),
  - > 27 % déclarent avoir un diplôme technique du niveau enseignement secondaire (36 % pour les français),
  - > et 25 % disent avoir suivi des études supérieures (38 % pour les créateurs français).

A noter : la prudence s'impose concernant les niveaux de diplôme qui peuvent être sous-estimés, en raison d'une méconnaissance du système de formation français.

  - > Les créateurs étrangers hors UE occupaient en majorité un poste d'employé ou d'ouvrier.
  - > Parmi les chefs d'entreprise qui ont connu le salariat, seuls 28 % des créateurs étrangers occupaient un poste d'encadrement (45 % pour les créateurs français).

## > **Un entourage fortement entrepreneurial**

On constate une proportion importante d'entrepreneurs PMD ayant un entourage entrepreneurial. L'influence de l'entourage doté d'une forte culture entrepreneuriale est un facteur important dans l'acte d'entreprendre. Cette tendance est constatée pour l'ensemble des créateurs.

- 62 % des créateurs hors UE disent avoir dans leur entourage proche des exemples d'entrepreneurs contre 70 % pour les créateurs français.



Par ailleurs, ils disposent très souvent d'un atout pour la préparation du projet en ayant auparavant :

- acquis une expérience professionnelle dans l'activité choisie
- créé une entreprise dans leur pays d'origine.

- 61 % des créateurs étrangers hors UE (contre 54 % pour les créateurs français) créent dans une activité identique à celle exercée préalablement.
- 39 % des créateurs étrangers hors UE ont plus de dix ans d'expérience dans le métier.

### > ***Des projets dans tous les secteurs d'activité***

Contrairement aux idées reçues, les entrepreneurs PMD créent dans tous les secteurs d'activité et ne correspondent pas à l'image qui en est parfois véhiculée.

L'idée très réductrice qu'ils se lancent uniquement dans certaines activités est erronée : kebabs et pizzerias sont loin d'illustrer fidèlement la création d'activité par les PMD.

S'ils sont effectivement présents dans des secteurs dits "ethniques", car nécessitant un capital financier modeste au démarrage et ayant une réglementation plus souple, ils se diversifient et investissent aujourd'hui tous les secteurs économiques : informatique, bien-être, transport, service à la personne ou aux entreprises, etc.

### > ***Un faible recours à la formation professionnelle pour préparer le projet***

Fréquemment, l'intérêt de suivre une formation est sous-estimé par le porteur de projet, qu'il soit PMD ou pas. Ceci est d'autant plus vrai que le créateur considère son projet comme "simple".

*Plus le porteur de projet est qualifié et plus il est en demande de formation.  
A l'inverse, moins il est qualifié et moins il aura recours à la formation.*

***Claude Jusselin – Pôle emploi (ANPE)***

Pourtant, le métier de chef d'entreprise nécessite des compétences transversales et implique notamment d'appréhender avec efficacité la gestion. Or c'est ce qui fait défaut aux créateurs PMD qui ne maîtrisent pas tous ces

aspects et c'est l'une des principales raisons des échecs des entreprises créées par les PMD.

#### **Taux moyens de pérennité à 3 ans des entreprises créées**

- Pour les créateurs étrangers hors UE : 59 % à trois ans.
- Pour les Français : 69 % à trois ans.

Pensant que l'activité de l'entreprise se résume à vendre des produits ou des services, ils méconnaissent les impératifs de gestion. Bien souvent, c'est à la demande du conjoint ou de la famille que le créateur sera amené à suivre une formation.

*Les créateurs ressentent peu le besoin de se former mais sont tout à fait conscients de leurs lacunes en matière de comptabilité, gestion, montage de business plan, etc. et sont souvent demandeurs de conseils et d'aide sur ces différents thèmes.*

**Phaïmir Dorleans - Salle Saint Bruno**

### **> Des motivations comparables**

#### **Principaux objectifs d'une création d'entreprise, tant pour les Français que les étrangers :**

- Assurer son propre emploi :
  - > Créateurs étrangers : 59 %
  - > Créateurs français : 63 %
- Etre indépendant
  - > Créateurs étrangers : 63 %
  - > Créateurs français : 61 %
- Goût d'entreprendre
  - > Créateurs étrangers : 32 %
  - > Créateurs français : 39 %

Comme pour les autres créateurs, le désir d'indépendance et de liberté est très marqué pour les PMD. Sont également des moteurs, dans une moindre mesure :

- l'accèsion à une certaine réussite sociale,
- la valorisation du savoir-faire, parfois acquis dans le pays d'origine,
- le goût d'entreprendre.

Si les motivations évoquées sont sensiblement les mêmes, l'une d'entre-elles est surreprésentée dans la population étudiée : l'insertion économique. En effet, la motivation la plus importante à la création d'activité est le retour à l'emploi. Ainsi, ce choix est parfois contraint mais le plus souvent choisi en réponse aux difficultés à trouver un emploi salarié. Paradoxalement, le contexte d'émergence du projet renforce la pugnacité des porteurs de projets qui font preuve d'une détermination très forte pour s'intégrer économiquement mais également intégrer socialement leur famille.

Dans le cas particulier des créateurs migrants, il a également été souligné lors des auditions que ces derniers, par leur parcours migratoire et leur vécu, ont déjà eu l'occasion de démontrer une aptitude entrepreneuriale : la capacité à prendre des risques. De plus, l'enjeu de la réussite de leur entreprise dépasse largement leur démarche entrepreneuriale car elle est souvent la clé du succès de leur projet migratoire dans son ensemble. De ce fait, leur motivation en est décuplée.

Cette très forte volonté de réussir se manifeste dans leur parcours de création. Bien qu'ils doivent faire face à de nombreux obstacles et difficultés, ils vont au bout de leur projet en s'appuyant sur leurs ressources propres, leurs atouts et leur entourage.

Ainsi, les réseaux communautaires et familiaux apparaissent comme un avantage dans un contexte économique difficile. L'importance de cet accompagnement vient conforter l'idée qu'un projet d'entreprise est bien souvent un projet de vie pour le créateur lui-même mais également pour toute sa famille. La communauté peut faciliter l'accès à l'information, aux fonds, aux locaux et à la main d'œuvre nécessaires pour le montage des projets et le développement des entreprises créées. Elle peut même attirer des clients via la communication et la promotion de l'activité dans leur cercle.

- Les premiers acteurs d'accompagnement évoqués par les créateurs étrangers sont la famille (26 %), les réseaux d'accompagnement (24 %) et le conjoint (16 %).

*Un créateur ayant pour projet d'acquérir un tabac a dû faire preuve de beaucoup de détermination et d'une bonne dose de persévérance pour concrétiser son idée. En effet, les différentes structures sollicitées pour récolter des fonds ont tenté de l'en dissuader.... Convaincu de sa capacité à réussir, il a fait appel à ses proches pour financer son projet. Son affaire est aujourd'hui créée et fonctionne.*

**Murat V. Erpuyan – Association A ta Turquie**

*Afin de poursuivre l'analyse des éléments recueillis lors des auditions, il est bon de se rappeler qu'à chaque étape de la création d'une entreprise se trouvent en présence un homme, un projet et un environnement. Ainsi, des éléments partagés par tous les porteurs de projet ont des conséquences particulières pour les PMD. C'est par exemple le cas d'un créateur migrant nouvellement arrivé en France qui néglige la formation à la gestion. Ayant une connaissance plus que sommaire des interlocuteurs administratifs et des obligations sociales et fiscales des chefs d'entreprise, il est probable que ses lacunes feront peser un risque très important sur la réussite de sa création d'activité. Si les porteurs de projet PMD ont des traits communs avec les autres porteurs de projet, ils semblent également confrontés à des problématiques qui leur sont propres.*

## ● **Des différences qui impactent leur trajectoire vers l'entrepreneuriat**

*Gardons à l'esprit le trio inséparable formé par le projet, son porteur et son environnement. Les différences qui existent dans la situation des créateurs d'entreprises migrants ou issus de la diversité ont un impact sur leur parcours d'entrepreneur.*

*La création d'activité constitue très souvent pour eux une solution face à des difficultés d'insertion sur le marché du travail. Dans la préparation de leur projet, ils se heurtent également à :*

- *des barrières linguistiques, sociales et culturelles ainsi que des discriminations qui rendent difficile l'accès aux informations dont ils ont besoin,*
- *des difficultés pour passer à l'écrit,*
- *une certaine frilosité de la part des banques.*

*D'une façon générale, ils témoignent d'une incompréhension du formalisme exigé à la fois dans la préparation du projet et lors de l'exploitation de l'entreprise.*

### > **La création, voie privilégiée d'insertion économique et sociale**

- Les créateurs étrangers ne sont pas davantage issus du chômage que les créateurs français (38 % contre 41 % pour les créateurs français).
- Ils sont 13 % à être sans activité avant la création (femmes au foyer, retraités....) contre 8 % pour les créateurs français.
- Mais 30 % affirment que le chômage est l'une des motivations principales qui a conduit à créer.
- Les femmes créatrices hors UE sont 34 % à avoir été inactives professionnellement avant la création de leur entreprise. (21 % pour les créatrices françaises).

La première raison d'une création d'activité par les PMD semble être l'accès difficile à un emploi salarié. Ainsi, le chômage, l'inactivité et la précarité agissent réellement comme des facteurs déclencheurs de l'acte d'entreprendre.

L'entrepreneuriat apparaît alors comme un antidote pour contourner ces difficultés.

C'est notamment le cas des femmes devant pourvoir seules aux besoins de la famille en raison d'un divorce ou de la situation de chômage de leur mari.

Les raisons de cet accès difficile à un emploi salarié ont été longuement décrites lors des auditions.

On peut citer :

- les pratiques discriminatoires à l'embauche, en particulier rencontrées par les jeunes issus de la diversité et des quartiers,
- les difficultés administratives spécifiques rencontrées par les populations migrantes.

### Les pratiques discriminatoires à l'embauche

Lors de leur recherche d'emploi, certains jeunes sont victimes d'une discrimination liée à la consonance étrangère de leur nom, à leur origine ou encore à leur nationalité. Cette discrimination à l'embauche concerne des jeunes issus de l'immigration (dont plus de 80 % sont français) tout comme des jeunes originaires de l'Outre-mer.

L'appartenance géographique à tel ou tel quartier peut constituer un motif supplémentaire de discrimination.

Les jeunes femmes diplômées, quant à elles, peuvent être confrontées à des discriminations de genre ou encore liées à leur situation familiale.

*Qu'ils n'habitent pas le bon quartier ou n'arborent pas les bonnes couleurs, les jeunes sont les premiers touchés par les discriminations tant dans la sphère de l'emploi que dans celle des loisirs, ou encore de l'accès au logement... De nombreuses associations étudiantes dressent ce constat. C'est pourquoi elles tentent d'agir au quotidien pour renouer le dialogue dans des espaces urbains fragmentés, mettre de la vie autour des amphis et du sens dans des identités culturelles parfois tentées par le communautarisme et l'isolement.*

**Marie Picard, Animafac**

### Les difficultés administratives spécifiques aux populations migrantes

Des difficultés spécifiques rendent difficile l'accès à un emploi salarié pour les populations migrantes. Ont notamment été mis en exergue lors des auditions :

- la complexité du système d'octroi des cartes de séjour

Des personnes qui avaient une activité économique viable dans leur pays d'origine éprouvent parfois une certaine désillusion à leur arrivée en France. Elles ont quitté leur pays en vue d'améliorer leurs conditions de vie et de fuir un contexte instable et en retrouvent finalement une autre liée à l'attente de la régularisation de leur situation, ce qui complexifie d'autant plus leur accès au marché du travail.

- l'absence de reconnaissance des diplômes et compétences acquis à l'étranger

Certains migrants diplômés doivent accepter d'occuper des emplois dont le niveau de compétence requis se situe bien en dessous de leurs qualifications. Ils se disent déçus de voir le peu de considération qui est fait de leur expérience professionnelle et de leurs diplômes obtenus à l'étranger.

- et la procédure contraignante que doit effectuer un employeur pour embaucher un travailleur migrant

De ce fait, pour ces populations, s'installer à son propre compte constitue un moyen d'entrer sur le marché du travail et de contourner ces problèmes administratifs.

Les professionnels de l'accompagnement ont également cité le rôle de soutien financier que certains porteurs de projet assurent auprès de la famille restée au pays et qui, souvent, les a aidés à migrer pour une vie meilleure.

Les conséquences induites par ces obstacles ont été soulignées à de nombreuses reprises par les personnes auditionnées. Sont affectés :

- l'état d'esprit des porteurs de projet,
- le montage du projet.

#### > ***Concernant l'état d'esprit des porteurs de projet***

- Ces difficultés peuvent paradoxalement donner une motivation supplémentaire aux porteurs de projet.
- A l'inverse, elles peuvent entamer de façon dramatique leur confiance en eux, et même dans certains cas faire naître amertume et désillusion.

#### > ***Concernant le montage du projet***

Ces difficultés peuvent encourager le développement d'activités informelles, qui répondent plus à une logique de survie ; une solution pour vivre et faire vivre leur famille. Mais cela n'est pas sans conséquence : aucune couverture sociale, pas de possibilité de valoriser cette expérience, etc.

- Cette activité informelle peut parfois être transitoire pour attendre une régularisation, acquérir des compétences professionnelles, tester son activité ou se constituer un apport financier. Souvent, si ce passage de l'informel au formel n'a pas lieu, c'est uniquement en raison d'une sous-estimation des risques liés à son caractère illégal et d'une totale méconnaissance des avantages d'une création d'entreprise. Il a par ailleurs été constaté qu'à l'occasion du développement de ces activités informelles et avec des moyens financiers très faibles, certains se révèlent être de véritables chefs d'entreprises.

## > **Des barrières linguistiques, sociales et culturelles**

La non maîtrise de la langue du pays d'accueil constitue un réel frein pour les primo-arrivants, expliquant en partie leurs difficultés d'accès à l'information sur la création d'entreprise.

Les porteurs de projet PMD expriment également des difficultés à maîtriser les codes sociaux et culturels de la société d'accueil.

Ainsi, des pratiques culturelles différentes peuvent devenir des barrières à la création d'entreprise. C'est le cas, par exemple, de la fixation des prix de vente. Ainsi, dans certaines cultures, les prix des produits ne sont pas fixes en raison de la pratique usuelle du marchandage, et ne sont jamais affichés sur le lieu de vente.

Des professionnels ont mentionné une relation parfois différente au temps. Dans certaines cultures, il n'est pas habituel de se projeter dans le futur, ce qui peut expliquer une difficulté à concevoir un business plan.

## > **Des discriminations peu extériorisées**

Bien que rarement exprimées, les experts auditionnés ont l'intuition que les discriminations rencontrées jouent un rôle dans le parcours de création des PMD.

A cet égard, les porteurs de projets font preuve de discrétion soit parce qu'ils éprouvent un sentiment de honte ou soit qu'ils n'en ont pas été victimes.

*Souvent les personnes qui ont souffert de discrimination ne l'évoquent pas spontanément. Or certaines ont été particulièrement blessées, ont perdu confiance en elles et ne parviennent pas à surmonter ces difficultés. L'action des chargés de mission de l'Afij consiste à travailler sur le bilan personnel, le projet professionnel et à donner des pistes pour progresser dans leur cheminement : élargir leur réseau relationnel, passer des concours, se faire parrainer par un professionnel, ... Mais souvent les jeunes ont tendance à faire de la discrimination l'élément explicatif de leur échec sans se remettre en question. Ils prennent alors le risque de s'enfermer dans un processus de victimisation. Dans ce cas, les chargés de mission de l'Afij sont là pour leur apprendre à se positionner en tant que professionnels, à positiver et à tirer partie de leurs différences.*

**Cécile Louvet - Afij**



## > **Un accès difficile aux crédits bancaires**

- 27 % des créateurs étrangers hors UE bénéficient d'un prêt bancaire (38 % pour les créateurs français).
- 12 % font également état de la difficulté d'ouvrir un compte bancaire et 19 % de la difficulté d'obtenir un financement bancaire.

La peur des banquiers et la crainte du refus sont les principales raisons du non recours au prêt bancaire par les créateurs PMD. Ainsi, au-delà des aspects techniques (business plan insuffisamment étoffé ou manque de garantie), plusieurs raisons sont évoquées par les réseaux d'accompagnement :

- parfois les porteurs de projet se mettent en situation d'échec parce qu'ils éprouvent un sentiment d'infériorité lié à leurs origines ou leur niveau scolaire. Ils sont donc intimidés par un éventuel refus, la peur d'être mal accueillis ou de ne pas avoir préparé un dossier suffisamment convaincant.
- l'image négative des banques est bien ancrée dans les esprits ; les porteurs de projets ont intégré dès le départ qu'ils n'obtiendraient pas de prêt bancaire.
- certains clichés persistent au détriment des porteurs de projet et les pratiques discriminatoires, bien qu'illégales, restent malheureusement dans certains cas une réalité.

Par exemple un porteur de projet PMD souhaitant obtenir un prêt pour ouvrir un restaurant rapide de type "kebab" est encore parfois immédiatement soupçonné d'activités illégales (blanchiment d'argent, etc.).

Sans aller jusqu'à de la discrimination en tant que telle, les réseaux d'accompagnement font également état de nombreux *a priori* de la part des banques. Tous les financeurs ont des procédures d'acceptation qui leur sont propres. Il s'avère donc difficile d'analyser les causes de refus, car elles ne sont pas toujours motivées.

*Faute d'accès aux crédits bancaires, les personnes migrantes ou issues de la diversité ont parfois recours à des solutions inadaptées à la création d'une activité, telles que le crédit à la consommation. Ainsi, ils contractent un emprunt personnel pour financer leur projet sans être conscients de s'endetter... Il y a d'ailleurs lieu de s'interroger : pourquoi est-il si facile de souscrire un crédit à la consommation contrairement aux prêts bancaires ?*

**Charazed Tabti – Adie**

Pour pallier cette difficulté, ces créateurs s'appuient sur leur famille ou leurs amis mais cela ne permet pas toujours de disposer de fonds suffisants au démarrage de l'activité. Or, on ne le sait que trop, le défaut de financement est la principale cause d'échec dans la création d'entreprise.

Il existe des dispositifs de garantie, pouvant faciliter l'accès aux prêts bancaires. Malheureusement, ils sont insuffisamment mobilisés par les porteurs de projet PMD.

*Au-delà du profil et des motivations des porteurs de projet PMD se pose naturellement la question de leur accompagnement. En effet, seuls 24 % des créateurs étrangers hors UE déclarent avoir eu recours aux organismes d'appui spécifiques à la création d'entreprise (32 % pour les créateurs français). Différentes hypothèses peuvent être avancées pour expliquer ce faible taux :*

- il est possible que celui-ci témoigne d'une méconnaissance des réseaux d'accompagnement et de la valeur ajoutée des services qu'ils proposent, y compris pour les projets les plus modestes,*
- il arrive que la demande formulée lors du premier contact ne permette pas de mettre en place un suivi. Après avoir investi beaucoup d'énergie, parfois en vain, les porteurs de projet tirent des conclusions négatives sur l'utilité des réseaux d'accompagnement et des dispositifs d'aide en général.*

*Pour les professionnels de l'accompagnement, il s'agit donc de veiller particulièrement à :*

- être identifiés par les porteurs de projet PMD comme une ressource pour le montage et le succès de leur projet,*
- adapter leur offre aux besoins spécifiques de ces populations.*

# ***L'accompagnement par les réseaux spécialisés des entrepreneurs PMD ou des quartiers***

---

*Aussi intéressante l'idée soit-elle, elle ne suffit pas à garantir le succès du projet. L'accompagnement est déterminant pour la réussite d'un projet de création d'entreprise. En effet, ses enjeux sont multiples :*

- *être guidé dans la démarche de construction du projet de création par un professionnel qui, avec un œil neuf, peut identifier les atouts et zones d'ombre du projet,*
- *en préparer le financement grâce à l'élaboration d'un business plan à présenter à des financeurs.*

*Pourtant, statistiquement, les porteurs de projet PMD sont encore moins accompagnés que leurs homologues français pour la préparation de leur projet de création ou de reprise d'entreprise. Les auditions menées en 2008 ont permis d'identifier des obstacles probables à leur accompagnement par les réseaux spécialisés.*

*Elles ont également pointé des attentes et des besoins particuliers de la part de cette population, pris en compte lors de l'accompagnement.*

## **● *Les obstacles à l'accompagnement***

*L'accès difficile à la bonne information constitue un obstacle certain à l'accompagnement des PMD par les réseaux spécialisés.*

*Ont également été repérés lors des auditions les obstacles suivants :*

- *la méconnaissance de la relation accompagnant / accompagné*
- *l'incompréhension de la méthodologie proposée qui semble parfois inutile*
- *ainsi que des réticences pour passer à l'écrit.*

## > **Un paysage complexe**

### Des difficultés pour accéder à l'information

Pour les créateurs PMD, un des principaux obstacles à la préparation du projet est l'accès à l'information concernant les démarches à réaliser, les aides disponibles, etc.

De même, la complexité des conditions d'éligibilité à l'accompagnement (profil, activité, etc.) ou à l'obtention d'aides renforcent le sentiment d'exclusion de la part de certains porteurs de projets.

Il est également parfois difficile pour les créateurs migrants de connaître la réglementation applicable à l'exercice de leur activité professionnelle, plus rigide que dans leur pays d'origine.

### Une multiplicité d'acteurs parfois déroutante

Il peut se révéler ardu pour les PMD de se repérer dans un paysage où les réseaux d'accompagnement sont nombreux et ont chacun leurs spécificités : zone et type d'intervention, public concerné, secteur d'activité, etc.

Ainsi, les porteurs de projet oscillent parfois entre un manque criant de renseignements et une surabondance d'informations à traiter.

Par ailleurs, la multiplicité des financements et des critères d'éligibilité à ces derniers rendent particulièrement difficile le repérage des structures.

Les personnes auditionnées ont également pointé un manque apparent de travail en réseau et une orientation parfois approximative des porteurs de projet. Ils évoquent le fait que certains créateurs ont le sentiment d'être "ballottés" de structure en structure, sans réel diagnostic de leurs besoins d'accompagnement.

***Avez-vous été aidé, accompagné par des structures, des réseaux d'accompagnement ?***

*Non, car je ne rentrais dans aucune grille : je n'étais pas un chômeur, pas une femme... mon profil ne cadrerait pas avec les structures d'accompagnement. Je me suis donc débrouillé seul avec le soutien et l'aide de mes parents, de mon frère et d'un ami qui a rejoint l'aventure.*

**Extrait de l'interview de Majid Eddaikhane  
réalisée par l'APCE**

## > ***Une relation accompagnant / accompagné à découvrir***

Des professionnels ont évoqué le fait que des porteurs de projet peuvent pâtir de leur méconnaissance de certains codes culturels et ne pas trouver leur place dans l'offre de conseil.

Leur besoin d'indépendance et de liberté constitue également un frein car l'accompagnement est souvent perçu comme une perte de temps. Les PMD peuvent considérer que les accompagnateurs vont les juger et, selon les cas :

- remettre en question leur projet,
- les déposséder de leurs idées et de leurs décisions,
- ou bien les dissuader d'entreprendre.

Par ailleurs, certains éprouvent de réelles difficultés lorsque la structure d'accompagnement adopte une stratégie de "faire / faire". Ils souhaiteraient que l'on effectue certaines démarches à leur place : déclarations, comptabilité, etc.

## > ***Une méthodologie qui semble parfois inutile***

Ils éprouvent des difficultés à appliquer la méthodologie de montage du projet proposée par l'accompagnateur : réaliser une étude de marché, concevoir un budget prévisionnel, élaborer un business plan sont des étapes du parcours qui ne font pas sens pour eux. Ce qu'ils souhaitent, c'est créer leur affaire dans l'activité qu'ils ont choisie et travailler pour générer du chiffre d'affaires. Ils disent ne pas vouloir s'embarrasser de "paperasserie".

Dans leur démarche de création d'activité, les PMD sont confrontés à une exigence de formalisme auquel ils ne sont pas habitués (lourdeurs et nombre des obligations administratives).

## > ***Des réticences pour passer à l'écrit***

De nombreux créateurs migrants sont issus de groupes communautaires de tradition orale dans lesquels le relationnel et la parole sont privilégiés. A ce titre, ils n'ont pas ou peu recours à l'écrit.

*Il arrive que l'on rencontre des difficultés liées à la barrière de la langue, parfois mal maîtrisée par les porteurs de projet. Dans certains cas, lors des entretiens avec les conseillers à la création, ils sont d'ailleurs accompagnés d'un membre de leur famille assurant le rôle d'interprète. Mais au-delà de la langue parlée par le futur entrepreneur, le réel obstacle à la constitution des dossiers concerne le passage à l'écrit. Ainsi, les créateurs migrants ou issus de la diversité peuvent éprouver des réticences à transcrire leur idée et formaliser leur projet. Plutôt demandeurs de dossiers "clé en mains", ne pas savoir lire et / ou écrire constitue pour eux une marque de faiblesse et d'incompétence et leur renvoie une image peu valorisante. Avec de la pédagogie et de la patience, les conseillers tentent alors de les sensibiliser à la méthodologie de montage du projet et à l'utilité du passage à l'écrit. Cet accompagnement permet d'atténuer la peur éprouvée face à la logique du faire/faire.*

**Charazed Tabti – Adie**

Les professionnels de l'accompagnement mentionnent aussi le peu de valeur d'un document écrit par rapport à une parole donnée dans certaines communautés, car la notion de confiance y est très importante. Les structures développent des stratégies et travaillent avec les porteurs de projet pour les habituer à formaliser par écrit ce qu'ils disent.

## ● **Des besoins particuliers dans l'accompagnement**

*Des obstacles identifiés précédemment découlent des enjeux spécifiques pour l'accompagnement, et en particulier :*

- rendre l'information accessible,
- instaurer une réelle relation avec les porteurs de projet permettant à la fois d'aborder des aspects techniques et de restaurer la confiance en soi,
- et travailler en réseau avec les autres acteurs ressources.

### > **Avoir accès à l'information**

#### Identification des réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise

Afin de pallier le défaut d'information largement pointé par les professionnels, certains acteurs mettent en place des outils spécifiques visant à faciliter l'identification des lieux ressources pour le montage du projet.

L'APCE en partenariat avec la DAIC a réalisé une brochure remise au cours des journées d'accueil sur les plates-formes et les journées "Vivre en France" animées par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII ex. ANAEM). Le titre de ce document sur la création d'entreprise rédigé en français est traduit en anglais, arabe et turc.

La brochure a un objectif de sensibilisation :

- elle contient une information minimale et permet au public d'identifier les organismes ressources qui peuvent les orienter ou les accompagner,
- elle permet de faire passer l'idée que la création d'entreprise s'adresse à tous et surtout que l'accompagnement est un atout déterminant pour la réussite d'un projet de création d'entreprise,
- elle présente de façon synthétique les principaux réseaux nationaux qui peuvent aider les personnes désirant créer leur propre emploi ou leur entreprise que ce soit au stade de la recherche d'informations, de l'accompagnement et de la formation ou de l'aide au financement de l'entreprise.

#### Montage du projet

Pour la préparation du projet, ont été mises en évidence les difficultés rencontrées pour s'approprier l'information technique. A cela, de nombreuses explications existent : barrière de la langue, culture, outils informatiques, etc. (Voir les éléments développés auparavant).

Pour la réussite de l'accompagnement, les conseillers sont donc particulièrement vigilants à ce que les informations transmises soient accessibles au porteur de projet. Cela nécessite en particulier de passer du temps avec le futur créateur en vue de déceler et de désamorcer ses éventuelles difficultés.



## > **Instaurer une réelle relation avec l'accompagnateur**

L'implication forte des conseillers et l'aspect relationnel sont des facteurs déterminants dans la réussite d'un accompagnement. En effet, au-delà des aspects purement techniques (information, orientation et conseil), les porteurs de projet PMD sont très fortement en demande d'écoute, d'implication, de respect et de disponibilité.

*La personnalité du conseiller est prépondérante pour instaurer une relation de confiance avec le porteur de projet. En effet, lors de l'accompagnement, au-delà des aspects techniques, une véritable relation humaine s'établit entre le conseiller du service d'amorçage de projet et le futur entrepreneur. Sont notamment longuement discutées ses idées, ses motivations, ses compétences. Pour mener à bien cette réflexion, de nombreux outils sont mobilisés (brainstorming, photos langage, représentations...). Les compétences et les qualités humaines du conseiller sont déterminantes pour la mise en place de l'accompagnement et la préparation du projet.*

**Doan Dang – Service d'amorçage de projets Val de France**

L'instauration d'une relation de qualité permet ensuite de travailler sur le projet dans de bonnes conditions et d'aborder les aspects méthodologiques et techniques.

*Les porteuses de projet que j'accompagne savent que je reste joignable en permanence. Lorsqu'elles me laissent un message, je fais en sorte de les rappeler rapidement, et d'éviter ainsi qu'elles s'inquiètent. La relation nouée avec elles repose obligatoirement sur de la disponibilité, de l'empathie et beaucoup de confiance. Sans cela, l'accompagnement ne peut pas se mettre en place et le projet progresser.*

**Charazed Tabti – Adie**

## > **Restaurer la confiance en soi**

Le vécu des PMD, en particulier des populations migrantes, a parfois grandement entamé leur capital d'estime et de confiance en elles-mêmes. Travailler la confiance en soi est un préalable indispensable pour la construction d'un projet, quel qu'il soit.

*Pour être efficace, la sensibilisation à la création d'entreprise nécessite parfois en parallèle un travail sur la reprise de confiance en soi, mais également en l'entourage. C'est notamment le cas des personnes réfugiées et / ou en attente de régularisation de leur situation. Sans cet accompagnement psychologique, il leur est impossible de se projeter dans une démarche de retour à l'emploi ou de création d'activité.*

**Doan Dang – Service d'amorçage de projets Val de France**

## > **Bénéficiaire d'une orientation adéquate vers les autres acteurs ressources**

Lors de l'accompagnement, les professionnels sont bien souvent amenés à mettre à jour des problématiques qui, si elles constituent des handicaps pour la réussite du projet, le dépassent très largement.

Pour la réussite de l'accompagnement, il est dans ce cas primordial d'orienter le porteur de projet vers la structure ressource qui pourra prendre en charge cette problématique et ainsi favoriser la réussite du projet.

La barrière de la langue constitue un obstacle au montage du projet. En réponse à cette problématique, on peut citer le Contrat d'accueil et d'intégration (CAI) proposé par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). Au cours d'un entretien individuel, l'auditeur procède à une évaluation orale et écrite des connaissances en langue française. Si le niveau du migrant est jugé suffisant, une attestation de dispense de formation linguistique (AMDFL) lui est alors remise. Si son niveau est jugé insuffisant, il lui est alors prescrit une formation linguistique d'une durée maximum de 400 heures. A l'issue de cette formation, les bénéficiaires se présentent à un examen permettant d'obtenir le Diplôme initial de langue française (DILF)<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> Le DILF est un diplôme de français langue étrangère évaluant les premiers apprentissages (niveau A1.1 du Cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe). Il constitue une première étape vers le diplôme d'études en langue française et le diplôme approfondi de langue française.

# **Zooms sur les entrepreneurs PMD ou des quartiers**

---

*Les personnes auditionnées ont témoigné des spécificités des parcours entrepreneuriaux :*

- *des femmes PMD ou des quartiers créatrices d'entreprises,*
- *des jeunes diplômés ou des quartiers,*
- *des créateurs issus des quartiers<sup>3</sup>,*
- *des PMD ayant un projet de création à l'étranger.*

## **● La création d'activité par les femmes**

*L'analyse de la démarche de création d'entreprise par les femmes PMD montre :*

- *la prégnance de certaines problématiques très présentes chez l'ensemble des femmes entrepreneurs,*
- *ainsi que l'existence de spécificités propres à la création d'activité par les PMD<sup>4</sup>.*

*Comme pour l'ensemble des porteurs de projet PMD, la création d'activité constitue une voie privilégiée de retour vers l'emploi pour les femmes. On note toutefois une différence importante : le poids de la situation familiale dans l'ensemble de la démarche ; ce dernier point étant fréquemment évoqué par l'ensemble des femmes chefs d'entreprises.*

---

<sup>3</sup> Par convention, le terme quartier est utilisé pour désigner les zones urbaines sensibles (Zus).

<sup>4</sup> Voir partie précédente

## > **Portrait type des femmes créatrices**

- Les femmes représentent 24 % des nouveaux dirigeants étrangers hors UE (contre 30 % chez les créatrices françaises).
- Elles sont plus souvent employeurs dès le démarrage que les femmes créatrices françaises et souhaitent aussi plus souvent embaucher après la 1<sup>ère</sup> année.

### De nombreux projets dans le commerce ou la restauration

- La moitié des femmes hors UE créent une entreprise dans le secteur du commerce ou la restauration.
- Contrairement aux créatrices françaises, leur présence est faible dans les activités de service, en raison notamment d'un accès difficile aux professions réglementées, non seulement de type libéral (comme la santé), mais aussi artisanal (telles que la coiffure).

### Peu de financements bancaires ou d'aides

- Elles bénéficient nettement moins de prêts bancaires (29 %) et d'aides publiques (42 %) que les autres créatrices (respectivement 36 % et 49 %).

### Une démarche de création de son propre emploi

- La majorité des créatrices hors UE étaient inactives (26 %) ou au chômage (20 % étaient au chômage de longue durée et 12 % de courte durée).
- Elles sont moins issues du chômage que les femmes françaises.
- En revanche les femmes PMD étaient plus souvent inactives (femme au foyer, retraitée...).

Les femmes PMD s'inscrivent davantage dans une logique de création de leur propre emploi que dans celle d'une entreprise à développer.

Plusieurs cas sont à distinguer :

- certaines femmes créatrices PMD reviennent sur le marché du travail après une longue absence,

La création d'entreprises apparaît ici comme un moyen de réinsertion professionnelle pertinent dans un contexte de chômage important et défavorable à une réinsertion par une activité salariée pour les femmes PMD. Beaucoup d'entre elles créent une activité similaire à ce qu'elles avaient lorsqu'elles étaient salariées. La création d'entreprise représente ici un moyen d'être autonome et de faire ce que l'on aime.

- **d'autres souhaitent changer de carrière ou évoluer.**

Certaines femmes font part des difficultés rencontrées pour évoluer hiérarchiquement dans un poste salarié et/ou mettre en valeur leurs compétences professionnelles et personnelles sur le marché du travail. Ces difficultés peuvent selon les cas être liées à leur situation familiale, à des discriminations, à l'inadéquation entre leur profil et les offres d'emploi, etc.

Il est intéressant de noter que l'objectif des femmes créatrices est de vivre dignement de leur activité, mais aucune d'entre-elles ne parle de devenir "riche".

### Une influence de la situation familiale sur le parcours des créatrices

**Lorsqu'elles sont célibataires et sans enfant**, les créatrices peuvent consacrer du temps et de l'argent à leur projet car elles n'ont pas de contrainte familiale.

**Lorsqu'elles sont en couple avec enfant(s)**, la création est le plus souvent considérée comme le moyen d'obtenir un second revenu en complément de celui du conjoint. Il s'agit très souvent de femmes restées durant une longue période éloignées du marché du travail pour s'occuper de leurs enfants. Une fois les enfants grands, elles se lancent comme indépendantes pour retrouver une activité, ce qui est plus difficile en tant que salariée, à cause de leur âge et de leur situation.

**Lorsqu'elles sont célibataires avec enfant(s) à charge**, le principal objectif est d'obtenir un revenu pour être en mesure d'élever leurs enfants. Ce sont les femmes les plus fragiles car souvent en situation de précarité, elles ne peuvent se permettre de prendre des risques trop importants. Elles ne disposent par ailleurs que de peu de disponibilités pour préparer leur projet de création d'entreprise. Dans un tel contexte, ces projets de création sont souvent remis à plus tard.

### Une ténacité hors du commun

Au démarrage de leur projet, les femmes PMD sont souvent très hésitantes, par manque de confiance en elles :

- en raison d'une longue absence du marché de travail pour élever leurs enfants,
- à cause de leur faible niveau de qualification.

Mais, à l'instar de leurs pairs masculins, elles font ensuite preuve d'une grande détermination pour surmonter les obstacles et mener leur démarche à bien.

Il est par ailleurs intéressant de noter que les femmes PMD font preuve d'une réelle solidarité entre elles, ce qui leur permet de compenser leurs propres faiblesses et fragilités individuelles. Elles peuvent ainsi disposer de ressources

suffisantes pour réaliser leurs démarches, parfois longues et difficiles, et résister aux différentes pressions dont elles sont l'objet (famille, mari, etc.).

*L'Irfed a développé une méthode d'accompagnement spécifique. Basée sur une démarche interculturelle, elle repose sur l'idée que les différences ne sont pas des obstacles à contourner, mais une source d'enrichissement mutuel quand elles sont mobilisées. On le constate lors des formations collectives et des exercices en groupe. Bien que les participantes soient de cultures différentes, elles font une totale abstraction d'éventuels conflits latents (communauté, pays, etc.) et s'entraident mutuellement.*

**Ruth Padrun - Irfed**

## > **L'accompagnement à la création d'activité des femmes**

### Freins à l'accompagnement

#### > **Des freins culturels et familiaux**

Dans certaines communautés, l'image de la femme au foyer reste très présente. Les personnes auditionnées témoignent qu'il arrive fréquemment que le mari effectue les démarches administratives en lieu et place de son épouse.

De plus, pour les femmes migrantes, les réseaux d'accompagnement ont constaté que cette dépendance au conjoint porte parfois préjudice à leur apprentissage de la langue française. En effet, elles ne rencontrent que trop peu d'occasions de la pratiquer puisqu'elles sortent peu ou sont constamment accompagnées et représentées.

Il y a là un véritable cercle vicieux car la méconnaissance de la langue française est facteur d'exclusion.

*Nous avons dû faire face à des femmes qui du jour au lendemain ne venaient plus. Nous pensons qu'elles venaient sans avoir obtenu l'aval de leur mari ou de leur famille et que, par crainte de représailles, elles ont préféré arrêter l'accompagnement.*

**Suzanne Bellnoun**

**Club des Africaines Entrepreneures d'Europe (Claeé)**

Culturellement et traditionnellement, les femmes immigrées sont dédiées à un rôle "de femme au foyer" qui éduque les enfants et gère le foyer. Or, pour certaines, devoir cumuler vie familiale et vie professionnelle peut générer un sentiment d'abandon et de culpabilité.

Elles doivent également persuader un entourage réticent (en particulier leur mari). Cela peut parfois provoquer de réelles frictions au sein de la famille. Le mari vit souvent difficilement l'émancipation de son épouse : participation au budget de la famille, indépendance de revenus et autonomie.

*Suite à la déperdition de certaines femmes lors de l'accompagnement proposé par l'association Claeë, cette dernière a mis en place un prix "le trophée du cœur" visant à récompenser les maris ayant aidé et apporté leur soutien à leur épouse dans le cadre de leur projet de création d'entreprise. A cette occasion, les femmes témoignent des différentes actions et initiatives menées par leur mari. Ces trophées sont ainsi l'occasion de mettre en lumière ces actions et d'apporter une reconnaissance méritée aux conjoints qui ont rendu possible la création d'entreprise de leur épouse.*

**Suzanne Bellnoun**  
**Club des Africaines Entrepreneures d'Europe (Claeë)**

### > **Une difficile conciliation du projet et de la vie familiale**

Les incertitudes liées au montage et à la réussite d'un projet sont plus difficiles à assumer pour des femmes PMD ayant également des responsabilités familiales.

### > **Un coût trop élevé des frais de garde**

La plupart des mères de famille PMD, notamment celles ayant des enfants en bas âge, éprouvent des difficultés pour trouver des solutions de garde d'enfants à proximité et à moindre coût. En effet, toute démarche (rendez-vous, formation, etc.) entraîne une absence pour les mères de famille. L'offre en matière de garde est à la fois insuffisante et trop coûteuse pour des familles en situation précaire.

### > **Peu de mobilité**

Les difficultés de mobilité font partie des problématiques les plus souvent rencontrées par les femmes créatrices PMD. Sans moyen de locomotion, il est difficile pour les femmes d'aller à la rencontre des réseaux d'accompagnement et donc d'avoir accès aux informations ou de suivre des formations, etc.

Les difficultés de mobilité renvoient selon les cas à :

- l'absence de permis de conduire,
- l'absence de véhicule ou l'impossibilité de l'entretenir,
- le coût trop élevé des déplacements,

- une desserte insuffisante des quartiers ou milieux ruraux,
- l'inadaptation des horaires des transports en commun aux contraintes (formation, école, crèche, etc.)

### > **Une réelle appréhension face aux banques**

Les femmes PMD sont également moins enclines à rechercher un crédit bancaire par crainte d'essuyer un refus. Elles ont peur des banquiers et éprouvent un sentiment d'infériorité à leur égard en raison de leurs origines ou niveau scolaire.

#### **Le Fonds de garantie à l'initiative des femmes (FGIF)**

- Pour favoriser l'accès des femmes aux prêts bancaires, le ministère en charge de la parité a mis en place le Fonds de garantie pour la création, la reprise et le développement d'entreprises à l'initiative des femmes (FGIF) pour couvrir des besoins en fonds de roulement et/ou en investissements.

## Besoins spécifiques

### > **Un besoin d'encadrement plus soutenu**

Les femmes PMD restées inactives durant une longue période (chômage ou éducation des enfants) et qui se lancent dans la création d'une activité, peuvent manquer de confiance en leur capacité à réussir. De ce fait, elles peuvent avoir besoin de soutien et de temps pour retrouver une certaine assurance.

*Les femmes que nous accueillons sont très fragiles, elles ont des difficultés familiales, des problèmes d'insertion, de santé, de logement et même de survie matérielle.*

**Ruth Padrun - Irfed**



### > **Soutien et appui du réseau communautaire**

Dans le même esprit que la solidarité entre les femmes porteuses de projet, le réseau communautaire joue un rôle primordial dans la réussite d'une activité.

Les appuis peuvent prendre la forme de tontines, qui sont jugées plus souples qu'un remboursement de prêt bancaire. La tontine est une pratique informelle de crédit et d'épargne très ancrée dans la culture africaine et notamment chez les femmes. Il s'agit d'un mode de financement complémentaire reposant sur la solidarité et leur permettant de créer une activité.

*Le recours à la tontine et à l'emprunt familial est dans certains cas une source de financement privilégiée. En effet, le prêt avec intérêt n'est culturellement pas admis par le Coran. C'est pourquoi certains sont réticents à recourir à des emprunts à la banque.*

## ● **La création d'activité par les jeunes diplômés**

*Les difficultés d'insertion sur le marché du travail sont particulièrement présentes pour les jeunes, toutes origines confondues, y compris lorsqu'ils sont diplômés. Elles sont également une réalité très forte pour l'ensemble des créateurs PMD.*

*La création d'activité apparaît donc comme un remède pour cette population, à la fois jeune et PMD, particulièrement exposée aux difficultés d'insertion.*

*Les chiffres qui suivent sont à nuancer car le dispositif Sine de l'Insee est déclaratif et il est probable que le niveau de qualification soit sous-estimé en raison d'une méconnaissance de la correspondance de leur diplôme avec celui du système éducatif français.*

- Les jeunes créateurs hors UE sont plutôt moins diplômés que les autres : ils sont 42 % à avoir au minimum un diplôme équivalent au Bac (52 % pour les créateurs UE et 42 % pour les créateurs français).
- Lorsqu'ils ont un diplôme supérieur au baccalauréat, les jeunes créateurs hors UE ont tendance à privilégier les études longues, BAC +5 ou grandes écoles (39 %).

### > **Portrait type des créateurs jeunes diplômés**

De nombreux projets dans les services

- Les jeunes créateurs hors UE choisissent majoritairement le secteur des services (46 %) mais, en proportion, beaucoup moins que les jeunes créateurs français (59 %).
- Leur création est par ailleurs plus modeste que celle de leurs collègues diplômés du supérieur. Ils sont moins souvent employeurs au démarrage (16,5 % des jeunes diplômés hors UE contre 24 % des jeunes diplômés français).

## Peu de capitaux au démarrage

- Les capitaux au démarrage sont à peu près identiques à ceux des jeunes diplômés français. 63 % des jeunes créateurs étrangers démarrent avec moins de 8 000 € contre 60 % pour les jeunes créateurs français et 64 % pour les jeunes créateurs européens.

## Une création plus précoce dans le parcours professionnel

Les étrangers issus de l'enseignement supérieur créent plus souvent à la sortie de leurs études. Avoir un diplôme élevé n'est plus aujourd'hui une garantie contre le chômage.

La création d'activité est souvent choisie comme un moyen d'insertion sur le marché du travail, notamment pour les titulaires d'un diplôme supérieur à Bac +5 qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi. Très souvent les étudiants PMD créent pour sortir d'une situation précaire (chômage, contrats précaires, etc.). Ils y voient par ce biais leur seule chance d'insertion professionnelle.

Concernant les étrangers, après obtention de leur diplôme, ils doivent en principe quitter le territoire français. Mais nombre d'entre eux souhaitent y poursuivre leur séjour. Plusieurs stratégies sont constatées pour rester : multiples inscriptions universitaires, unions, etc. mais aussi création d'entreprise.

Plus largement, comme pour l'ensemble des créateurs repreneurs PMD, les jeunes diplômés se tournent vers la création d'entreprise en vue de s'insérer sur le marché du travail.

Ainsi, la création d'une entreprise permet d'espérer une certaine promotion sociale et un moyen d'intégration.

- 26 % des créateurs hors UE issus de l'enseignement supérieur créent à l'issue de leurs études (12 % pour les diplômés français).
- 6 % d'entre eux étaient inactifs avant la création et 14 % étaient au chômage longue durée. Pour les jeunes créateurs français ils étaient respectivement 5 % et 13 %.

## Un impact décisif de l'environnement dans la démarche

Le poids de l'exemple s'avère essentiel pour les jeunes diplômés. Il est indéniable que les jeunes issus de familles entrepreneuriales constituent un

public déjà sensibilisé à la démarche entrepreneuriale et, de ce fait, se dirigent plus volontiers vers une carrière de chef d'entreprise.

*Très fréquemment, les jeunes diplômés ont trois ou quatre petits projets de création d'activité. Ce sont en réalité des projets de court terme visant à accumuler des revenus afin d'assurer la réalisation d'un projet plus ambitieux, à savoir leur véritable projet de création d'entreprise.*

**Cécile Louvet – Afij**

## > ***L'accompagnement des jeunes diplômés à la création d'activité***

### Freins à l'accompagnement

#### > ***Cas particulier des projets de retour au pays***

Les personnes auditionnées ont souligné les difficultés qu'elles rencontrent pour accompagner les projets de retour au pays : marché, culture, législation, montage financier, ressources locales, etc.

### Besoins spécifiques

#### > ***Bénéficiaire d'un accompagnement global***

Les accompagnateurs estiment se focaliser trop souvent sur le montage technique d'un projet de création en occultant les discriminations dont les jeunes diplômés ont été victimes ou supposent l'être.

Le risque est que le porteur de projet ne se sente pas complètement accompagné.

Si le porteur de projet se croit victime de discrimination, il est indispensable pour l'accompagnateur de l'aider à évacuer ce sentiment de peur, de le rassurer et de le conseiller.

Parfois démunis face à ces problématiques, les réseaux sont en demande d'outils pour comprendre ce qu'est la discrimination et comment ne pas la sous-estimer au risque de la renforcer.

## ● **La création d'activité dans les quartiers**<sup>5</sup>

*De nombreux porteurs de projet migrants ou issus de la diversité vivent dans une zone urbaine sensible (Zus). Quel impact a cet environnement sur leur parcours entrepreneurial ?*

*Les difficultés rencontrées par l'ensemble des PMD dans leur démarche entrepreneuriale sont exacerbées dans les quartiers.*

### > **Caractéristiques des quartiers**

#### **Principales caractéristiques des Zus et des conditions de vie de leurs habitants**

*Les Zus sont des territoires infra urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires, et notamment :*

- Une surreprésentation des chômeurs
- Une forte présence d'immigrés du Maghreb et d'Afrique subsaharienne
- De nombreux jeunes en état d'échec scolaire
- Des ménages aux faibles revenus
- Des familles nombreuses et monoparentales,
- Un sous-équipement en logements neufs
- Un risque d'isolement relationnel accru<sup>6</sup>
- Une densité de médecins plus faible qu'au niveau national
- Etc.

Source : Ined, Onzus<sup>7</sup>

### Un taux de chômage élevé

Les quartiers sont particulièrement touchés par le fléau du chômage. Les jeunes en sont les premières victimes (ils sont deux fois plus touchés par le chômage que les jeunes issus d'autres quartiers urbains).

Dans ces territoires où l'on trouve une forte concentration de populations étrangères et de jeunes issus de l'immigration, les difficultés se cumulent au fil du temps : exclusion du marché du travail, discrimination, inactivité, problèmes de logements précaires et insalubres, etc.

---

<sup>5</sup> Zones urbaines sensibles

<sup>6</sup> L'indicateur d'isolement relationnel est obtenu conventionnellement en dénombrant les personnes n'ayant eu que quatre contacts ou moins d'ordre privé avec des personnes différentes, de visu ou par téléphone (hors ménage) au cours d'une semaine donnée.

<sup>7</sup> Voir ressources documentaires

- À niveau de diplôme identique, le taux de chômage est en Zus le double de celui des autres quartiers des mêmes agglomérations.
- Les populations immigrées forment une composante importante de la population vivant dans les quartiers classés en Zus (les immigrés représentent en 2007, 23 % des 15-59 ans vivant en Zus et parmi eux une très grande majorité est originaire de pays n'appartenant pas à l'Union européenne). Ces derniers sont particulièrement exposés au risque de chômage : en 2004 et 2005 le taux de chômage de ceux vivant en Zus se situait autour de 29 %.

### Un réel dynamisme entrepreneurial

Le désir d'entreprendre et le besoin de création d'activités sont particulièrement élevés dans les quartiers en difficulté. En effet, dans ce contexte, la création d'activité représente une opportunité :

- 27 % de l'ensemble des habitants des Zus auraient envie "de créer une entreprise, d'en reprendre une ou de se mettre à son compte" (20 % de l'ensemble des Français).
- 50 % des jeunes des quartiers Zus (18-24 ans) souhaitent créer leur activité.

Comparativement aux autres territoires, les Zus ont un effet attractif sur les entreprises, qui peut s'expliquer par les mesures incitatives de politique de la ville.

Il est intéressant de noter qu'il s'agit essentiellement de très petites entreprises : sur les 110 000 établissements recensés dans les ZUS au 1<sup>er</sup> janvier 2002, plus de la moitié sont des entreprises individuelles ou de très petite taille, moins de 1 % emploient 50 salariés ou plus.<sup>8</sup>

### Une image négative

Au-delà des difficultés énumérées précédemment, les quartiers souffrent également d'une image très négative auprès de l'opinion publique (cf. émeutes de l'automne 2005).

*L'image très négative véhiculée par les médias et autres, suite aux violences urbaines intervenues à l'automne 2005 a porté un véritable préjudice aux personnes vivant dans ces quartiers et plus particulièrement aux demandeurs d'emplois et jeunes diplômés.*

**Serge Mbongo – MCE de Corbeil-Essonnes**

<sup>8</sup> Source : Rapport de la Délégation interministérielle à la ville – Observatoire national des zones urbaines sensibles – 2004 & 2008

## > **Portrait type des créateurs issus des quartiers**

### Des opportunités induites par le territoire

Les entrepreneurs issus des quartiers cherchent parfois des opportunités d'affaires pour répondre à des besoins et surtout pallier les difficultés rencontrées par la population qui y vit. Les besoins sont nombreux pour améliorer la vie des habitants et redynamiser le quartier.

### Un attachement particulier à redorer l'image des quartiers

Les porteurs de projets issus des quartiers se sentent quasiment investis d'une mission de promoteur de l'initiative auprès des jeunes de leur quartier.

Forts de leur expérience, ils souhaitent encourager des initiatives similaires et espèrent que leur parcours servira d'exemple et permettra de redorer l'image des quartiers et surtout des jeunes qui y vivent.

Ils espèrent également que leurs affaires perdurent afin de pouvoir embaucher des personnes issues de ces mêmes quartiers.

### Des difficultés exacerbées

Dans les quartiers, la création d'activité constitue un moyen de sortir de la précarité, comme pour l'ensemble des porteurs de projet PMD. Elle représente également une alternative au travail illégal, souvent présent dans ces zones.

Ainsi, les créateurs issus des quartiers connaissent, de façon cumulée, les difficultés rencontrées par l'ensemble des porteurs de projet PMD :

- difficulté à entrer sur le marché du travail,
- méconnaissance des codes culturels et sociaux,
- discriminations liées à l'origine,
- etc.

Cependant, celles-ci sont exacerbées et se doublent à la fois :

- de discriminations liées à une stigmatisation du quartier,
- et d'un fort sentiment d'isolement.

## > ***L'accompagnement à la création d'activité dans les quartiers***

### Freins à l'accompagnement

#### > ***Peu de relais d'information***

Il existe un potentiel entrepreneurial important dans les quartiers. Mais il reste inexploité en raison de la méconnaissance par les habitants des possibilités d'accompagnement pour le montage de leur projet ainsi que des démarches à effectuer.

Par ailleurs, l'information y est beaucoup moins relayée que dans le reste du territoire car les structures d'accompagnement à la création y sont moins présentes.

Pour pallier cette difficulté, les créateurs cherchent souvent conseil auprès de leur entourage (famille, amis ou environnement professionnel). En effet, la communauté agit en véritable ressource :

- elle facilite l'accès à l'information,
- elle participe au financement (fonds),
- elle contribue à l'installation (locaux),
- elle aide à la bonne marche des entreprises créées (main d'œuvre),
- elle fournit par ailleurs également le premier cercle des clients.

#### > ***Un isolement qui rend difficile la constitution d'un réseau***

L'absence de réseau est également un frein à la création d'entreprise pour les personnes issues des quartiers.

Il est plus difficile de croiser des entrepreneurs ou des décideurs lorsque l'on habite un quartier "difficile".

### Besoins spécifiques

#### > ***Disposer de relais locaux***

Pour pallier les difficultés rencontrées dans les quartiers, certains acteurs ont développé des structures d'accueil spécifiques au cœur des quartiers en difficulté. Elles ont pour objectif :

- l'émergence et la sensibilisation à la création d'activités : des structures d'amorçage et de sensibilisation à la création d'activités ont été créées pour faire émerger des projets d'activités, proposer l'idée de la création d'entreprises comme une alternative possible à l'emploi salarié et ouvrir aux porteurs de projets les circuits de l'accompagnement et du financement de la création d'entreprises.



Il s'agit par exemple<sup>9</sup> des Services d'amorçage de projets (SAP), des Maisons de la création d'entreprises (MCE), de certains points d'accueil de l'Adie ou des Associations de détection et d'accompagnement des micro-entrepreneurs (Adam), etc.

- en amont de la création d'activités, avec les couveuses d'entreprises ou les coopératives d'activités.

**Créer son entreprise, ça le fait !** est une journée d'information mise en place par le Service d'amorçage de projet. L'objectif de cette opération de communication est de faire passer l'idée aux habitants des quartiers en difficulté que créer une entreprise est possible. A cette occasion, les habitants viennent à la rencontre de tout le réseau local de la création d'entreprises, présent lors de ces manifestations et avoir accès à un certain nombre d'informations et aux bonnes adresses pour entreprendre.

*Seul un accompagnement personnalisé et de proximité permet de capter les porteurs d'intention. En endossant le rôle de référent, en apportant écoute et attention, en aidant les porteurs d'intention à comprendre le processus de création, en les rassurant, motivant et orientant, je parviens à sensibiliser et à toucher un public en difficulté. C'est cet accompagnement personnalisé et de proximité que les candidats disent ne pas trouver ailleurs.*

*Témoignage d'un porteur de projet accompagné par la MCE : "Merci à la MCE pour ces informations claires et structurées, pour ce soutien à toute épreuve, après avoir été renvoyé ("comme une patate chaude") d'organismes en structures et dispositifs gouvernementaux, M. Mbongo m'a permis d'avancer dans mon projet".*

**Serge Mbongo – MCE de Corbeil-Essonnes**

### > **Avoir des modèles de parcours réussis**

Les exemples de parcours réussis d'entrepreneurs sont des moteurs très puissants pour inciter le public cible à créer des TPE.

De nombreuses initiatives sont porteuses d'espoir et donnent envie de créer une entreprise.

Par exemple les concours du type : **Talents des cités**, ou **Trophée de la diversité** au niveau national, mais également ceux organisés à un échelon local comme **"une idée de nouvelle entreprise pour mon quartier"** (Maison de la création d'entreprises) mettent en lumière des parcours de réussite et valorisent le dynamisme des quartiers et les nombreuses initiatives existantes.

---

<sup>9</sup> Voir en annexe 2 : Recueil des bonnes pratiques

> ***Sortir de l'isolement***

Face à cette situation d'isolement, certains réseaux spécialisés mettent en place des actions visant à rompre l'isolement des porteurs de projet : concours de jeunes créateurs, médiatisation des initiatives au niveau local, etc. Participer à ces actions leur permet de sortir du quartier, de communiquer et de se constituer un réseau.

> ***Accompagner l'installation de l'entreprise dans le quartier***

La difficulté de trouver un local à la fois bien situé et dont le prix est abordable constitue un problème majeur pour les créateurs issus des quartiers. On pense notamment aux projets de commerce ou de restauration. La concrétisation de nombreux projets en est affectée.

Les pépinières offrent des solutions d'hébergement pour certains types de projets. Mais il n'y a pas à notre connaissance d'offre adaptée pour faciliter l'accès à des locaux commerciaux.

## ● **La création d'activité d'ici et d'ailleurs**

*Les auditions ont mis en évidence le nombre important de porteurs de projets PMD choisissant de créer une activité économique en lien avec leurs pays d'origine. Ces initiatives peu connues cachent un potentiel important : le développement économique et social des pays d'origine, la valorisation des ressources interculturelles, le transfert de compétences.*

*Les motivations dans ce type de démarche sont variées et le montage du projet est soumis à des problématiques qui lui sont propres, difficilement appréhendées par les réseaux classiques.*

### > **Portrait des initiatives en lien direct avec le pays d'origine**

#### Des motivations variées

##### > **Aider la famille restée au pays**

Les migrants sont très sollicités par leur famille alors même qu'ils doivent faire face à des dépenses importantes. Afin de contourner ce problème, ils préfèrent parfois créer une entreprise car cela présente l'intérêt de générer des revenus et des emplois localement.

Les motifs de soutien financier sont de plusieurs ordres :

- subvenir aux besoins de la famille ou du village d'origine,
- payer le logement / achat d'un bien ou d'un terrain agricole,
- investir dans un projet économique,
- etc.

##### > **Saisir une opportunité d'affaire**

Certains migrants créent leur entreprise après avoir identifié un marché et une opportunité d'affaire lors d'un voyage dans le pays d'origine.

Ces projets peuvent être considérés comme de l'investissement à distance. En effet, le migrant réside en France tandis que le projet est géré par un membre de la famille ou ami proche.

Il arrive aussi qu'il s'agisse d'un projet de réinstallation. Dans ce cas, le migrant gère lui-même son activité.

### > ***Un choix rationnel***

Pour les migrants, créer une entreprise dans le pays d'origine peut être plus facile :

- ils disposent d'un réseau relationnel important sur place qui peut aider à gérer l'entreprise,
- il y a beaucoup moins de contraintes administratives, de formalités et procédures légales,
- il y a moins de charges et de taxes qu'en France.

## Les difficultés propres à ces démarches

### > ***Un comportement financier qui peut être pénalisant***

Le comportement financier des migrants peut se révéler pénalisant. L'analyse des difficultés rencontrées par les migrants dans leur intégration doit prendre en compte les liens financiers que ces derniers conservent fréquemment avec leur pays d'origine. Les migrants envoient une part considérable de leurs revenus vers leur pays d'origine.

- 41 % des migrants envoient de l'argent dans leur pays d'origine, cette proportion s'élevant à 60 % pour les personnes originaires d'Afrique subsaharienne.<sup>10</sup>

### > ***Peu d'accompagnement pour la préparation et la concrétisation du projet***

Ces projets se heurtent souvent à des difficultés techniques et administratives. Ils bénéficient rarement d'appuis méthodologiques extérieurs. Pourtant, l'accompagnement est un élément essentiel de la réussite de ces initiatives. Du fait de la distance, les porteurs de projet ont du mal à appréhender les réalités locales. Ils doivent également faire face à un environnement institutionnel souvent complexe et peu propice à la création d'entreprise.

### > ***Des difficultés de financement***

Nombre de porteurs de projets témoignent des difficultés à obtenir des financements pour démarrer leur activité. Des appuis financiers (aide à la réinstallation) sont accessibles via l'OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration) dans le cadre de réinstallation définitive, dans certains pays et sous certaines conditions administratives. Les porteurs de projets doivent avant tout compter sur leurs fonds propres ou ceux mobilisables auprès de proches. De plus, les banques africaines sont particulièrement

---

<sup>10</sup> Source : L'intégration économique des migrants et la valorisation de leur épargne - Rapport réalisé par Charles Milhaud - septembre 2006

frileuses en ce qui concerne l'octroi de prêt pour des créations et financent plus facilement des phases de développement. Les organismes de financements africains sont de manière générale très exigeants au niveau des garanties, pratiquent des taux élevés, imposent des règles administratives strictes et ont tendance à se méfier des porteurs de projets qui ne sont pas à proximité pour recouvrir les créances. Cependant, le contexte évolue rapidement et des initiatives de partenariat entre certaines banques et des programmes d'appui aux porteurs de projets migrants émergent (notamment au Sénégal). Plusieurs pays mettent aussi actuellement en place des fonds d'appui aux initiatives (des jeunes, des femmes, des artisans, dans le secteur agricole...), mais les informations ne sont pas accessibles à tous et les fonds difficilement mobilisables sans appui.

### > *Autres difficultés recensées*

Les membres auditionnés font part d'autres difficultés exprimées par les migrants à savoir :

- difficulté à disposer d'une orientation et d'un accompagnement dès lors qu'il s'agit de création d'entreprise dans le pays d'origine,
- méconnaissance des dispositifs de codéveloppement liés à l'initiative économique,
- éparpillement "administratif" dans le pays d'origine, ce qui renforce les difficultés pour les migrants et freine les projets de création d'entreprise,

Cependant plusieurs pays ont créé récemment des guichets uniques d'enregistrement des entreprises.

- instabilité de la situation économique / politique de certains pays.

### Les difficultés propres aux porteurs de projet

Par ailleurs, même après une étude de faisabilité encourageante, certains migrants ont une réelle difficulté à passer à l'acte dans le cadre d'une réinstallation au pays, celle-ci entraînant un changement radical non seulement dans leurs activités professionnelles et leur vie personnelle, mais aussi dans leur positionnement vis-à-vis de leur communauté restée au pays.

## > ***Un appui important des associations de migrants***

Les associations de migrants peuvent jouer un rôle important et se placer comme un service de médiation, notamment grâce :

- à la mise en réseau des porteurs de projets nouveaux et anciens,
- à la gestion quotidienne des problèmes rencontrés tant avec le pays d'origine que dans le pays d'accueil,
- aux interventions auprès des structures, réseaux, ambassades du pays d'origine,
- au soutien de ses membres dans la réalisation de leurs démarches administratives, etc.

## ***En conclusion, faut-il un accompagnement spécifique à la création d'entreprise pour les PMD ?***

*Tous les professionnels auditionnés reconnaissent que la dimension culturelle dans l'accompagnement à la création d'entreprise est primordiale. Mais cette question a fait débat lors des auditions.*

*Certains professionnels expriment la volonté de ne pas faire de distinction entre les créateurs PMD et les autres.*

*A l'inverse, certaines structures considèrent que chaque public appelle un accueil spécifique et ont le souci de mettre en place un accueil dédié à chacun. Cette démarche se double souvent d'une certaine "mixité" dans les équipes de conseillers.*

*On observe différentes approches dans l'accompagnement des porteurs de projets PMD. Il existe des structures d'appui :*

- ***totale*** ***ment dédiées à l'accueil de ces publics spécifiques :***  
*l'Association pour favoriser l'intégration professionnelle (Afpj), l'Irfed, Mozaik RH, etc.*
- ***généralistes, qui reconnaissent les spécificités des démarches des PMD et proposent des programmes ou dispositifs dédiés à ce public :***  
*Réseau entreprendre, France Initiative, ou l'Adie,*
- ***généralistes, qui n'ont pas développé d'offre particulière en direction de ce public : c'est le cas du Pôle Emploi qui doit offrir un service identique à l'ensemble des demandeurs d'emploi.***

# Réflexions et préconisations

---

Afin de renforcer l'égalité des chances et de faciliter l'accès à la création d'entreprise par les PMD, des pistes de réflexion ont été émises par les membres auditionnés. D'autres sont nées à l'occasion de la rédaction du présent document.

Elles poursuivent trois objectifs principaux :

- mieux connaître les entrepreneurs PMD ou des quartiers,
- lever les freins à la création d'activité par les PMD ou ceux issus des quartiers,
- renforcer l'efficacité de l'accompagnement à la création d'activité par les entrepreneurs PMD et ceux issus des quartiers.

## ● **Mieux connaître les entrepreneurs PMD ou des quartiers**

### > **Disposer de données statistiques plus fournies**

#### Des pratiques variées au sein des réseaux

Pour certains acteurs de l'accompagnement tel que le Pôle emploi, il n'y a pas lieu de comptabiliser de façon isolée les personnes étrangères car il ne met pas en place de pratiques dédiées par public (femmes, étrangers, seniors, etc.).

#### Encore des difficultés malgré des améliorations récentes

Quoi qu'il en soit, la connaissance fine du phénomène de la création d'entreprises par les porteurs de projet PMD est encore largement insuffisante. Elle se heurte à des difficultés statistiques. Certains regrettent de ne pouvoir collecter des données sur les origines des personnes qu'ils accompagnent.

En effet, les réformes mises en place depuis 2004 concernant le suivi statistique de l'immigration et de l'intégration ont apporté des améliorations : extension de la connaissance des étrangers et des immigrés (nationalité, pays de naissance) à la plupart des enquêtes statistiques en population générale de l'INSEE (dont Sine).

Pendant des difficultés persistent notamment éthiques, juridiques et techniques. Ainsi, dans les dix recommandations de la Commission nationale de



l'informatique et des libertés<sup>11</sup> (Cnil) adoptées le 16 mai 2007 sur la mesure statistique de la diversité, les possibilités et les limites à respecter sont clairement précisées : les données et traitements sensibles susceptibles de révéler, directement ou indirectement, l'origine raciale, l'ethnie ou l'appartenance religieuse des personnes, ne peuvent faire l'objet que d'opérations exclusivement statistiques. En revanche les données sur la nationalité et le lieu de naissance, qui permettent d'apprécier la diversité des origines, peuvent figurer aussi sur des fichiers de gestion, sous réserve de l'accord de la Cnil.

### Une méconnaissance qui freine l'évolution des pratiques

Ces dispositions protectrices des données personnelles limitent la possibilité de mieux appréhender les processus de discrimination et d'intégration. En effet, en l'absence de données objectives mentionnant l'origine des porteurs de projet, il n'est pas possible d'établir les faits de discrimination.

Il est par exemple à ce jour impossible d'évaluer dans quelle mesure les refus d'octroi de prêts bancaires peuvent être liés à des pratiques discriminatoires.

Un autre effet pervers constaté est l'impossibilité pour les politiques publiques de traiter les difficultés spécifiques et même d'évaluer le potentiel et l'apport de ces populations en termes d'emplois et de création d'entreprises.

## > ***Poursuivre l'étude des parcours entrepreneuriaux des PMD***

L'expérience des auditions a été riche d'enseignements et a permis de mieux connaître les parcours entrepreneuriaux des porteurs de projet PMD, leurs problématiques et l'accompagnement qui peut leur être dispensé. Ce travail doit donc se poursuivre, en partenariat avec les réseaux d'accompagnement à la création/reprise d'entreprise et les porteurs de projet, afin d'approfondir cette thématique et d'en développer de nouvelles.

## > ***Communiquer davantage***

### Susciter des vocations par l'exemple

Il faut donner davantage de visibilité à l'entrepreneuriat des PMD, et notamment féminin. Trop souvent les femmes entrepreneurs ne sont pas mises à l'honneur en raison du type d'activité jugé "trop commun ou trop simple".

Une telle promotion peut jouer un rôle d'impulsion et servir de modèle.

---

<sup>11</sup> Rapport de la Cour des Comptes, 2007, La connaissance statistique de l'immigration et de l'intégration, pp. 85-94

## Rendre visibles les initiatives en faveur de la création d'entreprises des PMD

Une plus grande médiatisation des initiatives, qu'elles soient d'origine publique ou privée, aurait des effets positifs à la fois :

- pour les PMD : force de l'exemple,
- pour les réseaux : partage de bonnes pratiques.

## Médiatiser l'impact des entreprises créées par les PMD

Plus largement, la création d'activité par les PMD est méconnue par l'opinion publique, et son impact économique sous-estimé.

Communiquer davantage sur ces entreprises contribuerait à changer le regard porté à la fois sur les porteurs de projet PMD et sur les quartiers.

## ● ***Lever les freins à la création d'activité par les entrepreneurs PMD ou des quartiers***

### > ***Améliorer l'accès aux informations***

#### Multiplier / diversifier les structures - relais

Des efforts restent à faire quant à l'information et à sa diffusion vers les personnes qui arrivent sur le territoire français (information sur les organismes qui aident à la création d'entreprises, aides disponibles, possibilités de microcrédit, etc.)

Des améliorations sont à mener sur l'élargissement du champ des prescripteurs. Informer, sensibiliser et faire participer les associations de proximité à dominante communautaire et/ou sociale sont des actions primordiales pour assurer un relais efficace de l'information.

Les mêmes actions sont à mener envers les banques de proximité et les bailleurs.

#### Réaliser un guide pratique dédié

Un guide pourrait être réalisé :

- fournissant tous les conseils pratiques et démarches utiles pour les créateurs MD,
- recensant toutes les structures existantes, en indiquant celles spécifiquement dédiées aux porteurs de PMD avec un classement pertinent et lisible pour tous et ce que fait chacune d'elles

Il serait un outil efficace pour ces porteurs de projet (déclinable par territoire).

#### Combattre la peur des banques

Une des caractéristiques des porteurs de projet PMD est de ne pas spontanément se présenter dans les agences bancaires pour y chercher de l'aide et un appui financier. Ces réticences sont plus marquées pour les femmes et dans les quartiers. Les professionnels proposent que :

- des simulations d'entretien soient proposées aux porteurs de projet,
- des permanences ou des rencontres avec les banquiers soient mises en place dans les réseaux afin de démystifier le rôle du banquier et ainsi redonner confiance aux créateurs / créatrices PMD.

## > **Faciliter l'insertion professionnelle**

### Faciliter la reconnaissance des acquis

#### > **Diplômes et titres étrangers**

Les professionnels reconnaissent que l'accès au marché du travail s'avère en général plus difficile pour les personnes migrantes en raison de règles législatives et juridiques qui conditionnent ou restreignent l'accès à certains emplois. En effet, une partie du marché du travail leur est fermée, car ils n'ont pas accès aux professions réglementées. La reconnaissance des diplômes et titres étrangers via la validation des acquis de l'expérience (VAE) offrirait aux personnes issues de l'immigration la possibilité d'obtenir un diplôme ou un titre professionnel reconnu.

#### > **Compétences et expériences**

Beaucoup de porteurs de projets ont exercé dans leur pays d'origine des activités professionnelles non reconnues sur le territoire français. Il arrive également qu'ils exercent en France une activité informelle. Les connaissances spécifiques dont ils disposent du fait du métier exercé ne sont pas assez valorisées et reconnues.

Il est difficile pour les conseillers de les utiliser pour argumenter un business plan, en raison d'un environnement économique différent.

Le bilan de compétences professionnelles permettrait d'évaluer les compétences, aptitudes et motivations des porteurs de projet. Elles pourraient être valorisées même lorsqu'elles ne sont pas formalisées par un diplôme, grâce à des formations courtes par exemple.

Tous ces éléments permettraient de préparer le projet dans les meilleures conditions possibles.

## > **Combattre l'isolement des créateurs**

### Développer le parrainage

Favoriser le rapprochement des entrepreneurs qui ont déjà créé et des porteurs de projet PMD afin qu'ils puissent profiter de l'expérience de leurs pairs, profiter de conseils avisés sur les erreurs à éviter et leur savoir-faire.

### Développer le coaching

Mettre en place des séances de coaching pour les porteurs de projet PMD afin de travailler sur la valorisation de l'image personnelle, gagner en confiance et donner une image professionnelle mais également proposer des simulations d'entretiens et des appuis à la formalisation de documents de présentation (business plan, etc.)

## Encourager le "réseautage"

Les participants soulignent l'importance des réseaux. Il faut encourager les PMD à créer des réseaux, à sortir de leur isolement.

Le démarrage dans une coopérative d'activité peut être une option intéressante pour nouer des contacts avec d'autres jeunes entrepreneurs.

## ● **Renforcer l'efficacité de l'accompagnement à la création d'activité par les entrepreneurs PMD ou des quartiers**

### > **Conforter la formation des accompagnants**

#### Sensibiliser aux enjeux de l'inter culturalité et aux discriminations

Les personnes interrogées reconnaissent avoir des lacunes ou des *a priori* car elles connaissent peu ou pas les us et coutumes des autres cultures et expriment le besoin d'être sensibilisées et/ou formées sur l'inter culturalité afin de mieux prendre en compte les besoins des porteurs de projet PMD.

#### Travailler la gestion de la relation humaine

Au cours des auditions, les professionnels ont souvent précisé que c'est tout autant la personnalité du conseiller qui est déterminante dans la qualité de l'accompagnement que la nature de la structure elle-même. Si les futurs créateurs ont besoin de bons techniciens, ils sont également en recherche de personnes capables de s'imprégner de leurs préoccupations individuelles, donc à même de bien gérer les relations humaines.

#### Sensibiliser les organismes de financement

Un travail doit être mené pour :

- sensibiliser les banques sur le potentiel des PMD ou issus des quartiers,
- connaître et rendre les politiques de crédit transparentes, simplifier les procédures et ceci dans un langage compréhensible pour tous,
- les alerter sur les risques de discrimination liés à des *a priori* ou des préjugés.

### > **Adapter l'accompagnement**

#### Adopter un rythme plus soutenu

La méthodologie proposée aux porteurs de projet est la même, quel que soit le public reçu.

Les porteurs de projet PMD ont des besoins spécifiques afférant à leur situation personnelle (accès difficile à l'information, méconnaissance des démarches à effectuer, etc.) et / ou à leur environnement (Zus).

Pour la réussite de l'accompagnement, les conseillers sont amenés à :

- prendre en compte les besoins particuliers du porteur de projet :
  - guidance dans la recherche d'informations,
  - accompagnement des démarches dans le respect du faire / faire,
  - orientation vers d'autres structures ressources au-delà de la création d'activité,
  - travail en lien avec l'ensemble des acteurs économiques et sociaux du territoire.
- renforcer le rythme de l'accompagnement :
  - entretiens plus fréquentes et contacts téléphoniques,
  - entretiens longs.

### Intensifier l'accompagnement post-crédation

L'accompagnement concerne actuellement en priorité la phase de montage des projets. Or, afin d'assurer la pérennité des entreprises créées, il serait utile de mettre en place un suivi post-crédation et d'identifier les besoins des créateurs dans les 3 ans qui suivent le démarrage de leur entreprise.

Des formations techniques courtes pourraient leur être proposées (comptabilité, gestion administrative, gestion des ressources humaines) mais également méthodologiques :

- comment développer son activité ? démarcher des clients ?
- comment se faire connaître ?
- comment créer un site Internet ?

### Développer des réponses adaptées aux projets à l'étranger

Assurer un accompagnement spécifique pour les personnes qui souhaitent créer une entreprise à l'étranger.

## > ***Développer des synergies et des partenariats***

### Développer les partenariats avec le Pôle emploi

Nombre de porteurs de projet PMD sont exclus du marché du travail. De ce fait, le Pôle emploi constitue pour eux un interlocuteur privilégié.

Il propose notamment aux demandeurs d'emploi un ensemble de prestations spécifiques, gratuites, pour les créateurs ou repreneurs d'entreprises.

Il est important, pour optimiser l'accompagnement proposé aux porteurs de projet, que l'ensemble des intervenants travaillent de concert.

## Remédier à la méconnaissance des réseaux entre eux

Les personnes auditionnées ont noté le manque de coordination existant parfois entre les organismes d'appui, conséquence directe d'une méconnaissance des acteurs entre eux.

## Travailler en concertation

Dans le souci d'améliorer le service rendu aux porteurs de projet PMD et dans le but d'éviter leur découragement, il pourrait être envisagé d'identifier sur un territoire une ou plusieurs structures ressources ayant développé une offre dédiée aux problématiques spécifiques des PMD.

Cela suppose de mettre en place des partenariats entre les structures d'accompagnement afin :

- d'avoir une meilleure connaissance des prestations effectuées,
- de combler les lacunes dans l'accompagnement ainsi identifiées,
- de remédier au manque de lisibilité des prestations,
- de travailler en concertation,

et ainsi faciliter l'orientation des porteurs de projets.

Cette préconisation dépasse largement le paysage des réseaux spécialisés dans l'accompagnement des créateurs PMD. Il est souhaitable de repérer et d'associer l'ensemble des interlocuteurs apportant des réponses aux problématiques qu'ils rencontrent.

Par exemple, pour faciliter la création d'activité et l'accès aux formations par les femmes PMD ayant à charge des enfants en bas âge, il peut être intéressant de se rapprocher de la municipalité afin de les alerter sur le besoin de développer les modes de gardes d'enfants : élargir les horaires d'ouverture des crèches, augmenter le nombre de places.



## ● **Annexe 1**

### **Présentation des auditions menées en 2008**

#### **> Constat**

La création d'activité peut être une alternative à l'emploi salarié ainsi qu'une voie d'insertion sociale et professionnelle et d'intégration à la société française. La volonté de la DAIC, L'ACSE et de l'APCE est de mieux connaître la place des personnes étrangères, issues de la diversité ou des quartiers dans la création d'entreprise en France et de faire la promotion de cette voie d'intégration professionnelle.

#### **> Objectifs**

- Identifier des relais et organismes d'appui intervenant auprès des créateurs étrangers ou issus de la diversité.
- Comprendre la façon dont ils prennent en compte les besoins, les attentes et les difficultés qui leur sont propres au regard des thématiques habituellement abordées dans le champ de la création :
  - sensibilisation des futurs créateurs ou repreneurs
  - accompagnement et formation des porteurs de projet
  - financement
  - les femmes
  - les jeunes diplômés
  - les quartiers
  - le codéveloppement
  - la sensibilisation et l'accompagnement des réseaux,
  - etc.

#### **> Actions mises en place**

- Mobilisation et réunion d'un important réseau rassemblant tous les acteurs et organismes d'appui travaillant en collaboration avec les publics issus de l'immigration au sujet de la création d'entreprise, ainsi que des chercheurs universitaires et des centres ressources.
- Mise en place de :
  - deux réunions de travail réunissant d'une part, les experts et d'autre part les réseaux
  - huit auditions sur les thèmes cités plus haut.



## ● **Annexe 2**

# **Recueil de bonnes pratiques**

Ci-après sont présentées des bonnes pratiques<sup>12</sup> repérées lors des auditions.

### > **Objectifs des services proposés**

#### Favoriser le test de l'activité

##### > ***Union des couveuses - Les entrepreneurs "à l'essai"***

Les couveuses permettent à des personnes ayant un projet de création d'entreprise d'effectuer un test en grandeur réelle, pendant une durée moyenne de six à douze mois, tout en bénéficiant d'un encadrement pédagogique adapté. Elles offrent un cadre sécurisant pour les porteurs de projet qui n'ont pas suffisamment confiance en eux ou estiment ne pas avoir les compétences nécessaires et permettent également à ceux qui s'orientent vers la création d'entreprise, faute de trouver un emploi salarié, de s'assurer que leur motivation est suffisamment forte.

Pour en savoir plus : [www.uniondescouveuses.eu](http://www.uniondescouveuses.eu)

##### > ***Coopératives d'activité et d'emploi - "Travailler pour soi, réussir ensemble"***

Les coopératives d'activités et d'emploi (CAE) constituent un concept original permettant à un particulier de tester une production ou un service en toute sécurité. L'originalité de la CAE est d'offrir au porteur de projet un statut "d'entrepreneur salarié" qui lui permet de percevoir un salaire et de bénéficier de la couverture sociale d'un salarié classique. Le porteur de projet sort ainsi de sa solitude. Les accompagnateurs forment individuellement ou collectivement les porteurs de projet à la gestion, à la comptabilité, au marketing, etc. Parallèlement, la CAE prend en charge la gestion administrative, comptable, sociale et fiscale de l'activité. Elle propose également des services comme la mise à disposition d'ordinateurs, la connexion à Internet, etc. En contrepartie, l'entrepreneur-salarié verse 10 % de son chiffre d'affaires hors taxes à la CAE dès le premier euro de recette. La CAE n'assure ni l'hébergement de l'activité ni son financement (investissement, besoin de trésorerie, etc.), mais peut néanmoins utiliser ses réseaux territoriaux pour faciliter la tâche du porteur de projet, si celui-ci rencontre des difficultés pour acquérir un local par exemple.

Pour en savoir plus : [www.cooperer.coop](http://www.cooperer.coop)

---

<sup>12</sup> Ce recueil n'est pas exhaustif. Pour porter à la connaissance des partenaires d'autres initiatives à promouvoir : [kerboudj@apce.com](mailto:kerboudj@apce.com)



## Faciliter l'insertion professionnelle

### > **Pôle Emploi - Accompagner les Créateurs dans leurs premiers pas**

Le demandeur d'emploi établit avec Pôle emploi un projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) lors de son premier entretien pour définir les mesures d'accompagnement nécessaires à son retour à l'emploi. Lors de l'établissement du PPAE ou au cours d'un entretien mensuel ultérieur, le demandeur d'emploi peut informer son conseiller Pôle emploi de son projet de création ou de reprise d'entreprise. Il entre alors dans un parcours spécifique.

Dès le stade de l'idée, le Pôle Emploi (ex. ANPE) propose aux demandeurs d'emploi des ateliers de sensibilisation à la création d'entreprise.

Deux types d'ateliers (gratuits, sans formalité et simples d'accès) :

#### **"Créer son entreprise, pourquoi pas ?"**

Première approche, avec des exemples et des conseils :

Le Pôle Emploi propose des ateliers pratiques pour faire le point sur le projet du créateur d'entreprise, l'occasion pour les candidats créateurs de découvrir quelques "règles d'or", de mesurer leur motivation, d'identifier les contraintes, etc.

#### **"Organiser son projet de création ou de reprise d'entreprise"**

Cet atelier propose d'identifier les étapes à suivre pour préparer la réalisation de son projet et de faire le point sur les différents aspects à traiter : personnels, financiers, juridiques, techniques, etc.

Cet état des lieux lui permettra de repérer les points forts et les points faibles de son projet d'entreprise.

Pour en savoir plus : [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

### > **Les missions locales**

Les missions locales accueillent et orientent les jeunes (moins de 26 ans) porteurs d'un projet de création ou de reprise d'entreprise. Certaines assurent un accompagnement complet. Cependant, la plupart des missions locales ont un rôle d'accueil et d'orientation vers des organismes spécialisés.

Pour en savoir plus : [www.cnml.gouv.fr](http://www.cnml.gouv.fr)

### > **Voir également les initiatives en direction des jeunes diplômés**



## Former, coacher, parrainer

### > *Afpa*<sup>13</sup> - "Gestion pour repreneurs d'entreprises et créateurs"

L'Afpa est l'un des principaux intervenants sur les dispositifs de formation professionnelle : plan de formation, contrat et période de professionnalisation, VAE, CIF, DIF, etc. Elle accueille sans discrimination salarié ou demandeur d'emploi, qu'ils soient en situation de handicap, détenu, militaire en fin de contrat, résident d'Outre-mer etc. L'Afpa est le premier organisme de formation professionnelle pour adultes de France.

En mars 2009, des partenariats ont été signés par l'Afpa et Auchan France, l'un pour faciliter le recrutement de demandeurs d'emploi handicapés, l'autre destiné aux jeunes des quartiers sensibles. L'objectif du second accord, dit Plan 1000 chances d'emploi, concerne la formation en alternance visant 1 000 nouveaux emplois (dont 350 pour l'Afpa), sur 3 ans, destinés aux jeunes des quartiers sensibles sous la forme de contrat de professionnalisation.

Pour en savoir plus : [www.afpa.fr](http://www.afpa.fr)

### > *Institut de formation et de promotion des adultes (Ifpa)*

L'Ifpa est un organisme de formation privé (association loi 1901) et est spécialisé depuis 30 ans dans l'orientation professionnelle, la gestion de parcours et la formation linguistique auprès du public migrant.

L'Ifpa a mis en place une cellule Europe et s'est engagé dans le programme Leonardo sur plusieurs projets, en lien avec la gestion des parcours professionnels et l'intégration dans l'emploi des personnes étrangères.

Certains outils sont destinés aux professionnels tandis que d'autres sont dédiés aux porteurs de projets :

- expériences européennes sur les méthodes de formation et d'accompagnement,
- méthodologie de formation de formateurs,
- méthodologie de formation,
- méthodologie d'accompagnement,
- manuel de l'entrepreneur,
- guide ressources,
- DVD : témoignages.

Pour en savoir plus : [www.ifpa-formation.com](http://www.ifpa-formation.com)

### > *Le Club XXIème Siècle - Coaching & accompagnement vers la réussite*

Le club rassemble des personnes de toutes origines (France, Maghreb, Asie, Afrique, Dom, Amérique du Sud), de toutes professions (hauts fonctionnaires, cadres d'entreprises, médecins, avocats, universitaires, etc.), de toutes tendances politiques animées par la volonté de montrer que « la diversité de ses populations est une chance pour la France ».

---

<sup>13</sup> Association nationale pour la formation professionnelle des adultes

Le Club XXI<sup>ème</sup> siècle partenaire du projet FinanCités (société de capital-risque solidaire, dédiée à l'investissement dans les micro-entreprises des zones urbaines sensibles) mobilise une vingtaine de coachs (entrepreneur lui-même, manager, cadre supérieur, etc.) pour accompagner les entrepreneurs financés pendant toute la durée de l'investissement de FinanCités.

Ce coaching permet :

- d'échanger sur l'évolution de l'entreprise,
- d'anticiper d'éventuelles difficultés,
- d'apporter des conseils,
- d'appuyer la prise de décision.

Pour en savoir plus : [www.21eme-siecle.org](http://www.21eme-siecle.org)

## Accompagner et financer les projets

### > **Association pour le droit à l'initiative économique (Adie)**

L'Adie aide des personnes exclues du marché du travail qui n'ont pas accès au crédit à créer leur entreprise et leur propre emploi. Le réseau a été créé en 1989 par Maria Nowak, qui a adapté à la France le principe du microcrédit. L'Adie propose également un accompagnement du créateur. Ce réseau intervient sur l'ensemble du territoire français, y compris les Dom-Tom et est présent sur 88 territoires de la politique de la ville.

Pour en savoir plus : [www.adie.org](http://www.adie.org)

### > **Les Boutiques de Gestion (BG)**

La Boutique de gestion a pour but de donner à chacun le droit et les moyens de l'initiative économique et de promouvoir l'émergence d'un développement économique et social local équilibré. Elle est au service :

- des porteurs de projet d'activité économique
- des jeunes entreprises et associations
- des acteurs du développement économique et social des territoires.

Elle se différencie des autres structures par sa mission d'accompagnement et de structuration des projets dans une logique d'adéquation homme / projet et non de financement.

Les boutiques de gestion ont pour rôle "d'apprendre à créer" (mission pédagogique).

Les services à l'accompagnement proposés :

- de l'idée au projet,
- l'accompagnement du projet à l'entreprise,
- l'accompagnement après création pour développer l'entreprise.



Les boutiques de gestion interviennent sur l'ensemble du territoire français et sont implantées dans les quartiers sensibles.

Pour en savoir plus : [www.boutiques-de-gestion.com](http://www.boutiques-de-gestion.com)

### > **France initiative**

France Initiative est un réseau regroupant 248 plates-formes d'initiative locale - PFIL dont le but est :

- de permettre à de futurs créateurs d'entreprises de concrétiser leur projet par un accueil, un accompagnement et un suivi personnalisés, avant la création et dans les premières années de développement de l'entreprise,
- d'apporter un soutien aux porteurs de projet pour la finalisation de leur dossier,
- d'octroyer des prêts d'honneur selon certains critères, dans l'objectif de provoquer un effet de levier auprès des institutions bancaires,
- de proposer le parrainage d'un chef d'entreprise aux créateurs sélectionnés,
- et de leur assurer un suivi technique après démarrage de leur activité.

Pour en savoir plus : [www.france-initiative.fr](http://www.france-initiative.fr)

### > **Initiative CLE - Cap Lillois pour Entreprendre**

Initiative CLE est une des 248 plates-formes que compte le réseau France Initiative. La mission d'initiative CLE est de :

- faciliter l'accès des créateurs d'activité économique aux financements bancaires,
- développer une méthodologie d'ingénierie financière,
- mobiliser, identifier et sensibiliser les organismes d'appui à la création d'entreprise,
- créer un rôle d'intermédiation entre les porteurs et les banques partenaires.

L'action d'initiative CLE est :

- le prêt d'honneur, prêt à taux « 0 », sans garantie et sans intérêt,
- les avances remboursables dans le cadre du dispositif EDEN,
- la constitution d'un dossier pour le PCE,
- le FGIF
- la médiation bancaire : elle s'adresse aux créateurs qui sollicitent Initiative CLE et qui n'ont pas besoin d'un prêt d'honneur.



Les prestations de la médiation bancaire pour les créateurs sont :

- l'expertise du dossier et l'optimisation du plan de financement,
- la sensibilisation du créateur ou repreneur aux attentes du banquier,
- l'orientation vers un banquier à l'écoute des créateurs ou repreneurs d'entreprise.

Pour en savoir plus : [www.initiativecle.org](http://www.initiativecle.org)

### > Réseau France active

Le réseau France active finance les projets économiques créateurs d'emploi, notamment pour les personnes en difficulté d'insertion :

- création et reprise d'entreprise à l'initiative de demandeurs d'emploi, de personnes handicapées. France Active Garantie gère également le fonds de garantie d'Etat dédié à l'entrepreneuriat féminin (Fonds de garantie pour l'initiative des femmes).
- création, développement et consolidation des entreprises de l'économie sociale et solidaire

France active intervient sur la phase de financement des projets. Les fonds territoriaux du réseau France active assurent une présence de proximité auprès des créateurs d'entreprise et leur apportent :

- accompagnement financier : appui au calibrage du plan de financement, ingénierie financière,
- expertise financière,
- intermédiation bancaire par la mobilisation d'une garantie gérée par la société France active garantie, agréée par la commission bancaire.

Pour en savoir plus : [www.franceactive.org](http://www.franceactive.org)

### > Réseau Entreprendre

L'association Réseau Entreprendre est une fédération d'associations de chefs d'entreprise "qui aident des créateurs d'entreprises avec des méthodes d'entreprises".

L'objectif de l'association est l'accompagnement de la création d'entreprises à potentiel de développement, c'est-à-dire des petits projets ayant vocation à devenir rapidement des PME.

Les services proposés par le Réseau Entreprendre aux porteurs de projets sont :

- évaluation-professionnalisation des projets,
- accompagnement pendant deux à trois ans,
- attribution d'un prêt d'honneur (sans intérêt, ni garantie compris entre 15 000 et 45 000 €)
- intégration dans les réseaux économiques locaux,
- mise en réseaux des créateurs/repreneurs d'entreprises,



- mise à disposition d'un réseau de 3 000 chefs d'entreprise et de 3 000 lauréats.

Pour en savoir plus : [www.reseau-entreprendre.org](http://www.reseau-entreprendre.org)

## > **Publics ciblés**

### Porteurs de projet habitant dans les quartiers

#### > **ADIE - Programme "Créa jeunes"**

CréaJeunes a été imaginé par l'Adie, il y a 3 ans, afin de répondre à la forte volonté des jeunes de créer leur entreprise. Il s'agit d'un parcours d'accompagnement à la création d'entreprise, gratuit mais non rémunéré, destiné aux jeunes de 18 à 30 ans, qualifiés ou sans diplômes, qui ont besoin de prendre confiance en eux, d'être accompagnés et soutenus dans leur projet. La proportion des jeunes créant leur entreprise est plus élevée dans les quartiers, mais leur taux de pérennité est plus faible que celui des jeunes créateurs en général et ils souffrent d'un manque criant de fonds propres. L'enjeu de CréaJeunes est de montrer que la création de son propre emploi peut être une voie d'insertion pertinente pour les jeunes, notamment de quartiers précarisés.

L'Adie a donc développé le programme CréaJeunes, testé sur 6 grandes agglomérations en France : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Paris et Toulouse, visant à permettre à des jeunes issus des quartiers défavorisés de créer leur entreprise, en leur proposant 3 volets :

- un accompagnement amont de 2 mois pour les aider à préparer leur projet. Ce cycle comprend des modules de formation collective : il s'agit d'une formation très concrète et interactive, centrée sur la prise de confiance et la connaissance pratique de l'entreprise,
- un accompagnement individualisé d'une durée moyenne de 4 à 6 mois, grâce à la mise en place d'un système de tutorat ;
- la mise en réseau : rencontrer des chefs d'entreprise et se constituer un carnet d'adresses.

31 % des jeunes deviennent créateurs d'entreprise à l'horizon 10 mois.

50 % d'entre eux obtiennent un microcrédit pour lancer leur activité.

Les autres retrouvent un emploi ou choisissent de reprendre une formation.

Pour en savoir plus : [www.adie.org](http://www.adie.org)





### > **Créo'Adam – Associations de détection et d'accompagnement des micro-entrepreneurs**

Les Adam entrent dans le cadre du programme "Entreprendre en Banlieue" porté par Planet Finance, qui a vocation à "susciter, dans les zones urbaines sensibles (ZUS) des créations de petites entreprises répondant à des besoins de proximités manquants".

Créo-Adam a pour objectif d'accompagner les porteurs de projets en leur fournissant conseils et aides financières par le biais de la microfinance.

La vocation des Adam est d'identifier et de préparer des potentiels entrepreneurs à la création d'entreprises via la microfinance.

Les actions des Adam comportent les particularités suivantes :

- action proactive : les Adam vont chercher les potentiels micro-entrepreneurs là où ils sont, par des actions de communication appropriées à ces quartiers.
- action locale / de quartier : les locaux des Adam sont implantés au cœur des quartiers concernés, avec des équipes issues et/ou ayant des connaissances approfondies de ces quartiers.
- action basée sur l'exemplarité : ce sont des entrepreneurs de ces mêmes quartiers ayant réussi qui dirigent les Adam.

Pour en savoir plus : [www.creo-adam.fr](http://www.creo-adam.fr)

### > **La Nouvelle PME (Nouvelle place pour les minorités et l'entrepreneuriat)**

La Nouvelle PME est le premier réseau social dédié aux créateurs d'entreprises issus des minorités et des quartiers sensibles.

L'objectif du réseau consiste à rapprocher les entrepreneurs issus des minorités et des quartiers des grandes entreprises, des institutions et des investisseurs.

La plateforme Internet de réseau social de la Nouvelle PME permet la mise en relation des entrepreneurs issus des minorités ou des quartiers avec les grandes entreprises pour bénéficier de leurs conseils mais également du bénévolat de compétences. Des cadres des grandes entreprises pourront ainsi, quelques heures par mois, transmettre leur savoir-faire et leurs compétences à ces entrepreneurs.

Le site de la Nouvelle PME permettra également aux chefs d'entreprises des quartiers d'échanger entre eux, de faire connaître leurs produits et leurs services et de tisser des partenariats ou du codéveloppement. Enfin, des rencontres physiques sont également organisées à l'occasion de forums, diners ou speed-meetings.

Pour en savoir plus : [www.lanouvellepme.fr](http://www.lanouvellepme.fr)



### > *Les Maisons de la Création d'Entreprises (MCE)*

Les MCE, situées au cœur des quartiers et animées par des permanents issus des quartiers, ont avant tout pour objectif de mener des actions de détection des projets et de repérage des initiatives des habitants. Elles assurent ensuite le relais avec les acteurs locaux chargés de l'accompagnement et du financement des porteurs de projet et n'ont donc pas vocation à se substituer à eux.

Les MCE ont pour missions de :

- lever les blocages spécifiques à la création d'entreprises dans les quartiers et y détecter les talents
- aider à trouver des idées, informer et documenter, grâce à une triple compétence :
  - un centre de ressources spécialisées, lieu de rencontre pour les candidats et les entrepreneurs
  - des outils en libre-service
  - un homme ressource pour soutenir, aider, faciliter les démarches
- orienter vers les partenaires locaux pertinents en gardant un contact privilégié avec le candidat créateur et les accompagnateurs.

### > *Services d'amorçage de projet (Sap)*

Le Sap est un dispositif national initié par la Caisse des Dépôts, pour favoriser la création d'activités par les habitants des quartiers dits « sensibles » et donner à chaque habitant des quartiers les mêmes chances qu'ailleurs d'accéder aux services d'accompagnement et d'appui à la création d'activités.

Le SAP est à la disposition de tous les habitants. Avec sa connaissance du territoire et des acteurs locaux et d'insertion, de la création d'entreprise, le conseiller apporte son appui et son aide à la :

- détection des projets : repérage des publics potentiellement intéressés par le biais d'entretiens et de sessions d'information collectives ;
- amorçage des projets : aide à l'expression d'une envie, à la recherche d'idée et à la formulation de projets, grâce à des entretiens, ateliers, formations, prestations de type Objectif projet, etc.
- orienter les porteurs de projets vers les structures de la création d'entreprise et veiller au bon déroulement de leur parcours.

*Pour en savoir plus :*

**<http://collectivites-territoriales.caissedesdepots.fr/spip.php?rubrique293>**

## Réseaux s'adressant spécifiquement aux femmes

### > *Irfed - Formation spécifique à l'appui à la création d'entreprises par les femmes, notamment issues de l'immigration*

L'Irfed Europe propose des formations à la création d'entreprise en s'appuyant sur des méthodes pédagogiques interculturelles et participatives favorisant à la fois l'acquisition de connaissances et la dynamique entrepreneuriale dans un groupe pluriculturel.

Ces formations sont gratuites et se déroulent en trois phases :

- prise de contact et étude des différents projets pour en déterminer la viabilité.
- stage de six semaines complètes, soit 242 heures, au cours duquel les participantes vont se familiariser avec les principaux aspects de la création d'entreprise (étude de marché, marketing, comptabilité et gestion, structures juridiques, plan de financement, fiscalité, vente, etc.).
- prolongement du stage par un suivi individuel ou collectif des créatrices.

Après la création, si nécessaire, un soutien en comptabilité et gestion et/ou en marketing leur sont proposés.

Parallèlement à ces stages, l'Irfed Europe a mis en place un dispositif d'appui et d'accompagnement individuels pour les créatrices ayant besoin d'une aide dans des domaines précis comme le montage d'un dossier financier, l'étude de marché, l'élaboration du dossier ACCRE, la recherche de partenaires financiers ou un accompagnement dans une démarche difficile.

Il organise également des formations courtes ou des modules à la carte, notamment en comptabilité/gestion, étude de marché/marketing ou financement de l'entreprise. Pour celles ayant déjà créé leur activité, il organise des modules de consolidation d'entreprise.

Pour en savoir plus : [www.irfed-europe.org](http://www.irfed-europe.org)

### > *Club des africaines entrepreneures d'Europe (Claee)*

Membre de la fédération Ifafe (Initiatives des femmes africaines de France et d'Europe), le Club des afro européennes pour l'entrepreneuriat a pour but d'inciter les femmes issues de la diaspora africaine vivant en Europe, à s'intégrer dans leur pays d'accueil par la création d'entreprises.

Le Claee les accompagne dans la réalisation de leurs projets en proposant un accompagnement s'appuyant sur une démarche interculturelle adaptée en vue de maximiser leurs chances de réussite. Il organise notamment des rencontres entre femmes porteuses de projets et investisseurs, et leur permet de développer des échanges avec d'autres femmes chefs d'entreprises.



L'association Clae a pour vocation de :

- créer un réseau de femmes chefs d'entreprises et créatrices d'entreprises,
- favoriser l'échange d'expériences entre les femmes noires chefs d'entreprises sur les difficultés rencontrées et les succès,
- briser les idées reçues et les préjugés,
- être une force de propositions dans les réflexions de la problématique concernant les femmes migrantes et partie prenante dans le processus du codéveloppement.

Pour en savoir plus [sbellnoun@free.fr](mailto:sbellnoun@free.fr)

## Jeunes diplômés

### > **Association pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés (Afi)**

L'AFIJ a pour but d'améliorer l'insertion professionnelle des étudiants et jeunes diplômés. Elle vise à combattre les discriminations à l'embauche, qu'elles soient sociales, raciales ou sexistes. Outre la recherche d'emploi, l'AFIJ a pour mission d'apporter des solutions concrètes aux problèmes de l'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur, diplômés ou non, en les sensibilisant à la création d'activité, qui est également une voie d'accès à la vie active.

Pour cela l'AFIJ a mis en place différents outils :

- un site Internet dédié à la création d'entreprises :  
[www.id-creation.info](http://www.id-creation.info)
- des modules de sensibilisation à la création d'entreprises.

Pour en savoir plus : [www.afij.org](http://www.afij.org)

### > **Animafac**

Réseau d'échange d'expériences et centre de ressources pour les initiatives étudiantes, Animafac propose des outils de développement et des espaces de dialogue et d'élaboration collective à plus de 12 000 associations étudiantes.

Pour informer les associatifs étudiants et les accompagner dans leurs projets, le réseau propose :

- un site Internet totalement interactif, comportant de nombreuses ressources pratiques et intellectuelles
- une lettre électronique bimensuelle
- une collection de guides et de fiches pratiques
- des formations à la vie associative et à la conduite de projets à travers toute la France.

Pour en savoir plus : [www.animafac.net](http://www.animafac.net)



> **Association pour favoriser l'intégration professionnelle (Afip)**

L'Afip accueille les jeunes diplômés (à partir de BAC+2 et jusqu'à 35 ans) issus des minorités visibles, qu'ils soient Français ou de nationalité étrangère (ayant l'autorisation de travailler sur le territoire français), rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

L'Afip favorise l'accès à l'emploi de ces jeunes diplômés par :

- la mise en place d'actions de coaching et de parrainage : il s'agit de professionnels en activité, qui participent activement à la lutte contre les discriminations en assistant les jeunes diplômés dans leur recherche d'emploi. Ils offrent ainsi aux jeunes une aide technique, une analyse critique et constructive du marché de l'emploi,
- la sensibilisation des entreprises à la diversité. Il s'agit de formations axées sur la déconstruction des stéréotypes et des représentations.
- des outils de sensibilisation etc.

Pour en savoir plus : [www.afip-asso.org](http://www.afip-asso.org)

> **Association des diplômés et des étudiants maliens de France – Adem**

L'Adem de France, est née en 2003 de la volonté d'un groupe de jeunes, étudiants et diplômés maliens, vivant en France et soucieux de l'avenir du Mali et de l'Afrique.

L'Adem intervient principalement à travers ses activités et projets dans le domaine de :

- l'insertion professionnelle, en apportant des conseils pour le montage de projets portés par les migrants en direction du Mali ou du Sénégal et de la Mauritanie etc. et la mise à disposition d'informations en rapport avec les lois du pays d'accueil, orientation et rédaction de projets de développement portés par les migrants, projet Mutuelle,
- la solidarité internationale,
- et l'accompagnement des migrants.

Pour en savoir plus : [www.ademfrance.org](http://www.ademfrance.org)

> **Maghreb ressources humaines (MRH) - Clubs de jeunes diplômés issus de l'immigration (CJDM)**

MRH est un cabinet de consultants en ressources humaines. Il a élaboré une méthodologie pour faciliter l'accès à l'emploi des jeunes diplômés issus de l'immigration.

Le principe de base est la création de clubs : les CJDM. Fondés sur le "coaching" et le marketing personnel, ils associent des entreprises, des cabinets de recrutement ou des organismes de formation de branche dont l'objectif est de proposer des actions d'accompagnement et d'apporter aux jeunes diplômés issus de l'immigration en recherche d'emploi des solutions adaptées aux difficultés spécifiques qu'ils rencontrent (ex. mise en relation



avec des structures de recrutement et des employeurs ; le travail de marketing personnel portant sur l'image de ces jeunes, celle qu'ils ont d'eux-mêmes mais également celle qu'ils renvoient à un recruteur etc.).

Pour en savoir plus : [www.cidim.com](http://www.cidim.com)

### > **Mozaïk Rh**

Mozaïk Rh, entreprise sociale lauréate Ashoka, est un cabinet de recrutement et de Ressources Humaines spécialisé dans la promotion de la diversité au service des entreprises publiques et privées. Mozaïk RH prend en compte tous les éléments constitutifs de la diversité (géographiques, sociaux, ethniques, culturels, subjectifs et cognitifs) et présélectionne tous types de profils.

Les missions de Mozaïk Rh sont de :

- détecter les meilleurs profils parmi des candidats-cadres issus de la diversité, capables d'apporter une réelle valeur ajoutée aux entreprises,
- mettre en relation, à partir des besoins en compétences exprimés par les entreprises, une offre d'emploi et un candidat demandeur d'emploi issu des quartiers populaires.

Pour en savoir plus : [www.mozaikrh.com](http://www.mozaikrh.com)

## Porteurs de projet migrants

### > **Le Groupe d'Appui à la Micro-Entreprise (Game)**

Le Game regroupe en France des structures intervenant dans l'appui aux initiatives économiques des migrants. Sa démarche part du constat suivant : les migrants sont de véritables acteurs économiques mais leurs initiatives individuelles en direction de leur pays d'origine sont peu soutenues par le circuit « classique » d'aide à la création d'entreprises en France. Le Game développe des outils innovants d'accompagnement et de financement des projets. Il propose notamment des bourses d'études de faisabilité

Le Game est animé par l'association Ps-Eau (Programme Solidarité Eau) dans le cadre du Programme migrations et initiatives économique

Depuis sa création, le Game a été sollicité par environ 6 000 migrants et plus de 100 bourses ont été attribuées ; ces dernières années, environ 1000 migrants contactent le réseau par an, environ 300 bénéficient d'un accompagnement individuel.

### > **Programme Migrations et Initiatives Economiques (PMIE)**

Les membres du Game bénéficient du soutien du PMIE, mis en œuvre par l'association pS-Eau (programme Solidarité Eau). Centre de ressources, le PMIE vise à favoriser les conditions de réussite des projets : il renforce les capacités des acteurs du réseau (échanges de pratiques, rencontres avec les



opérateurs du Sud) ; il participe à l'élaboration d'outils communs (guides pratiques, témoignages, bases de données) et à la mise en œuvre du dispositif des bourses ; il diffuse de l'information sur la thématique (bulletins, site Internet avec de nombreux documents à télécharger) ; il réalise une veille active pour identifier et mobiliser un réseau d'experts et d'opérateurs ; il incite au développement d'outils financiers adaptés.

*Pour en savoir plus : [www.pseau.org/pmie](http://www.pseau.org/pmie)*



## ● **Annexe 3**

### **Ressources documentaires**

Cassarino Jean-Pierre, 2007, **Rapport général : Migrants de retour au Maghreb : Réintégration et enjeux de développement**, Mirem

Insee Résultat, Février 2008, **Créations et créateurs d'entreprises - Première interrogation 2006, profil du créateur**

Kerjosse Roselyne, 2007, **Créer son entreprise : assurer d'abord son propre emploi**, Insee Première, n°1167, 4 pages

Letowski André, **Le profil des créateurs et de leur projet**, Accueillir n°246, pp.8-10

Observatoire national des zones urbaines sensibles, Rapport de la Délégation interministérielle à la ville 2008

Pan Ké Shon Jean-Louis, 2007, **Portrait statistique des zones urbaines sensibles**, CNAF informations sociales, 2007/5 - N° 141, pp. 24-32

Pan Ké Shon Jean-Louis, 2003, **Isolement relationnel et mal-être**, Insee Première, n°931, 4 pages

Rapport de la Cour des Comptes, 2007, **La connaissance statistique de l'immigration et de l'intégration**, pp. 85-94

Rapport réalisé par Charles Milhaud, 2006, **L'intégration économique des migrants et la valorisation de leur épargne**

Simon Patrick, Stavo-De Bauge Joan, 2004, **Les politiques anti-discriminations et les statistiques : paramètres d'une incohérence**, Sociétés Contemporaines, n° 53, pp. 57-84





# Remerciements

---

Patrick Aubert, Chef de Bureau Intégration et Arbia Guezgouz, Chargée de mission  
*Direction de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté*

Jean-Pierre Papin, Directeur de l'accès à l'emploi et de l'animation économique et Béatrice Moreau, Chargée de mission  
*Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances*

Philippe Mathot, Directeur général, et Radeda Kerboudj, consultante  
*Agence pour la création d'entreprises (APCE)*

tiennent à remercier vivement pour leur disponibilité et l'apport de leur expérience l'ensemble des personnes ayant témoigné lors des auditions ou contribué à la réalisation du présent document :

Monsieur Mohamed Abouddar  
*Responsable du Pôle entreprise - Prisme 95*

Monsieur Abdellah Aboulharjan  
*La Nouvelle PME*

Madame Nadia Achatou  
*Consultante au magazine Maghreb Ressources Humaines et membre du Club des Jeunes Diplômés*

Monsieur Louis-Michel Barnier  
*Délégué général d'Alexis Boutique de gestion Lorraine*

Monsieur Abdel Basset Zitouni  
*Cofondateur et Directeur de l'antenne des Jeunes entrepreneurs de France à Mantes la Jolie*

Monsieur Farouk Belkeddar  
*Secrétaire général de Génériques, Fondateur de l'Association Starter*

Madame Suzanne Bellnoun  
*Club des Africaines Entrepreneures d'Europe (Claee), membre de l'association Initiatives des femmes africaines de France et d'Europe (Ifafe)*

Madame Claudine Benachour  
*Conseillère à l'agence Creapass - Pôle emploi*

Monsieur Kamel Benamra  
*Directeur de la formation et de l'emploi - Acse*

Madame Amandine Berton-Schmitt  
*Chargée de mission Développement d'activités - Service des droits des femmes et de l'égalité*

Madame Sihame Bouchair-Cornetet  
*Directrice - IForB - Les métiers du bâtiment*

Monsieur Salim Bouchareb  
*Animateur économique en zone franche urbaine à Strasbourg - Service d'amorçage de projets*



Monsieur Nourédine Boudjemai  
*Directeur associé du cabinet Plus Consultants*

Monsieur Mustapha Bouras,  
*Président fondateur du Centre d'éducation et de formation interculturel Rencontre*  
*Vice-président du Forum des organisations de solidarité internationale issues des migrations*

Monsieur Necmi Cevik  
*Cellule Conseil aux créateurs d'entreprises - Aleos*

Madame Anne Chatauret  
*Déléguée générale - France Initiative*

Madame Majda Cherkaoui  
*Chargée de mission - Acse*

Monsieur Jean-Pierre Cheval  
*Formateur / coordinateur - IFPA*

Madame Aurélie Claerr  
*Formatrice / coordinatrice*

Madame Catherine Coimet  
*Chargée de mission PlaNet Finance*

Monsieur Gyl Coppey  
*Adjoint à la Déléguée générale de France Initiative*

Madame Doan Dang  
*Animatrice du Service d'amorçage de projets Val de France (SAP)*

Madame Virginie Dantard  
*Consultante - APCE*

Madame Marie-Laure de Ferrari  
*Directrice des programmes - Comité de liaison pour la promotion des migrants et des publics en difficulté*  
*d'insertion (CLP)*

Madame Céline Desfarges  
*Conseillère technique emploi / création d'entreprise - Centre national d'information sur les droits des*  
*femmes et des familles (CNIDFF)*

Monsieur Seydi Ababacar Dieng  
*Maître de Conférence, Attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER)*

Monsieur Dogad Dogoui  
*Fondateur d'Africagora*

Madame Phaïmir Dorléans  
*Responsable de l'Espace Développement Emploi - Salle Saint Bruno*

Monsieur Mohamed El Ouahdoudi  
*Président de la Convention France Maghreb*

Monsieur Moktar Fohrat  
*Directeur Créo-Adam*



**Madame Marie-Ange Favre**  
*Présidente de Coopérer pour entreprendre*

**Monsieur Frédéric Fourgous**  
*Délégué régional au programme Entreprendre Autrement - Réseau Entreprendre*

**Madame Marie-Laure Gibaud**  
*Responsable du Programme migrations et initiatives économiques*

**Madame Anne Guenot Jouan**  
*Formatrice / coordinatrice - IFPA*

**Monsieur Cédric Guillon**  
*Chargé de mission à l'Institut de développement des activités de proximité (IDAP)*

**Monsieur Mohamed Haddou**  
*Président de Créo-Adam*

**Madame Nadine Hamel**  
*Conseillère à l'emploi et référent création d'entreprise Pôle Emploi (Ex ANPE) Saint-Ouen*

**Madame Emmanuelle Hamel**  
*Chargée de mission - Département développement solidaire au Ministère de l'immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire*

**Madame Juliette Herpin**  
*Coordinatrice - Union des Couveuses*

**Madame Madeleine Hersent**  
*Directrice - Agence pour le développement de l'économie locale (ADEL)*

**Madame Sylvie Kohn**  
*Chambre des métiers et de l'artisanat de Paris*

**Madame Emmanuelle Larroque**  
*Chef de projet Responsabilité Sociale - Groupe ESC Rouen*

**Monsieur Patrick Lavalie**  
*Direction technique Département - Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA)*

**Monsieur André Letowski**  
*Ex Responsable des analyses et statistiques de la création d'entreprise à l'APCE*

**Monsieur Thierry Levy-Tadjine**  
*Docteur/Maître de conférence au Centre universitaire de technologie Franco-libanais du Liban Nord*

**Madame Cécile Louvet**  
*Coordinatrice régionale Est - Association française pour l'insertion des jeunes*

**Monsieur Nabil M'Rad**  
*Président - Coopérer pour entreprendre*

**Madame Marie-Françoise Masféty-Klein**  
*Directrice d'études d'Irfed Europe*

**Monsieur Serge Mbongo**  
*Consultant animation de la Maison de la création d'entreprises de Corbeil Essonnes*



**Madame Rose Meunier**

*Responsable des programmes territoriaux à la Caisse des dépôts*

**Madame Caroline Nizard**

*Assistante Contrat d'accueil intégration formations - Office français de l'immigration et de l'intégration (ex Agence nationale accueil étrangers migrations)*

**Monsieur Marc Olagnon**

*Adjoint à la Déléguée générale de France Initiative*

**Madame Ruth Padrun**

*Directrice d'Irfed Europe*

**Madame Beena Paradin**

*Club XXIème Siècle*

**Monsieur Gérard Pédraglio**

*Vice président de PlaNet Finance France*

**Madame Marie Picard**

*Chargée de projets - Animafac*

**Monsieur Thierry Picquart**

*Directeur - Comité de liaison pour la promotion des migrants et des publics en difficulté d'insertion CLP*

**Madame Sophie Prampolini**

*Services Direction générale Pôle emploi (ex ANPE)*

**Madame Valérie Prot**

*Chargée de mission contrat d'accueil et d'intégration / formation - Office français de l'immigration et de l'intégration (ex Anaem)*

**Monsieur Stéphane Rizo**

*Directeur Plateforme Marseille - France Initiative*

**Monsieur Michel Sabaly**

*Consultant animation de la Maison de la création d'entreprises d'Argenteuil*

**Monsieur Richat Sabitov**

*Chargé de secrétariat - Groupement des entrepreneurs Franco-turcs (Fatiad)*

**Monsieur Ismaël Sacko**

*Président Association des diplômés et des étudiants maliens de France (Adem)*

**Madame Emmanuelle Santelli**

*Sociologue*

*Chargée de recherches au CNRS et à l'Institut national d'études démographiques*

**Madame Catherine Sid**

*Responsable du centre de documentation - APCE*

**Madame Chahrazed Tabti**

*Conseillère Pass 93- Association pour le droit à l'initiative économique (Adie)*

**Madame Safia Tami**

*Responsable de programme CréaJeunes - Adie*

**Monsieur Stéphane Tchouhan**

*Directeur adjoint du service Développement économique et emploi - Mairie de Villeneuve-la-Garenne*

Monsieur Pascal Tisserant

*Maître de Conférences - Université de Metz - Laboratoire ETIC - UFR SHA*

Monsieur Murat V. Erpuyan

*Président Association A TA TURQUIE*

Monsieur Frédéric Viel

*Directeur de la Direction de l'accueil et de l'intégration à l'Office français de l'immigration et de l'intégration (ex Anaem)*

ainsi que toutes les personnes ayant participé à la réalisation de ce projet.



# Notes

A series of 20 horizontal dotted lines for writing notes.

# Notes

A series of 20 horizontal dotted lines for writing notes.



**AGENCE POUR LA CREATION D'ENTREPRISES**

14, rue Delambre – 75682 PARIS cedex 14  
Tél. : 01 42 18 58 58 – Fax : 01 42 18 58 00  
e-mail : [info@apce.com](mailto:info@apce.com)– Internet : [www.apce.com](http://www.apce.com)